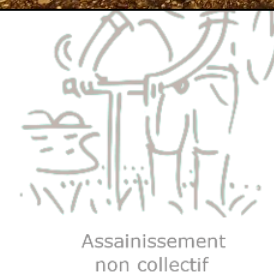
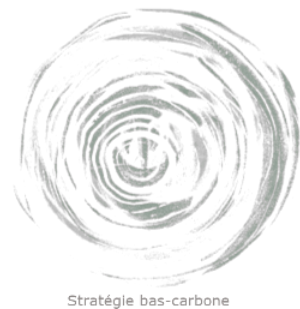


Janvier 2026

PROJET D'OMBRIERES AGRIVOLTAÏQUES

Portes-lès-Valence (26)

Étude paysagère de l'étude d'impact sur l'environnement



Catégorie 29 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement

Rapport partiel de l'état initial



Photographie de la ZIP de Portes-lès-Valence (26)

SOMMAIRE

I. **DEFINITION DES AIRES D’ETUDE** **3**

 I. 1. 1. *L’aire d’étude éloignée (AEE)*..... 3

 I. 1. 2. *L’aire d’étude immédiate (AEI)*..... 3

 I. 1. 3. *L’aire d’étude du site de projet (zone d’implantation potentielle)* 3

II. **L’AIRE D’ETUDE ELOIGNEE** **4**

 II. 1. *Le contexte administratif et géographique* 4

 II. 2. *Le contexte patrimonial* 5

 II. 2. 1. *Le SPR*..... 5

 II. 2. 2. *Les monuments historiques* 5

 II. 3. *Le contexte topographique* 14

 II. 4. *Le contexte paysager* 15

 II. 5. *L’occupation des sols* 16

 II. 6. *Aperçu photographique de l’AEE* 17

III. **L’AIRE D’ETUDE IMMEDIATE ET LA ZIP** **18**

 III. 1..... *Les spécificités de l’aire d’étude immédiate* 18

 III. 2..... *Aperçu photographique de l’AEI* 19

 III. 3..... *Les perceptions de la ZIP depuis les lieux de vie de l’AEI* 20

 III. 4..... *Les perceptions de la ZIP depuis les lieux de travail et de loisir* 22

 III. 1..... *Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation* 24

 III. 2..... *Synthèse des perceptions de la ZIP depuis l’AEI et des sensibilités associées* 26

 III. 3..... *Visualisation de la zone d’implantation potentielle* 27

IV. **CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER** **28**

V. **L’IMPLANTATION DU PROJET** **29**

VI. **LES SPECIFICITES PAYSAGERES D’UN PROJET D’OMBRIERES SOLAIRES** **30**

VII. **ANALYSE DES PHOTOMONTAGES** **31**

 VII. 1. *Photomontage n°1 – la sortie du parking de du centre hospitalier*..... 31

 VII. 2. *Photomontage n°2 – depuis le lieu-dit de Chaternay* 32

 VII. 3. *Photomontage n°3 – depuis le chemin de Bressac*..... 33

VIII. **LES MESURES MISES EN PLACE FAVORABLES A L’INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET** **34**

IX. **COMPOSITION ET LOCALISATION DE LA HAIE** **35**

X. **ANALYSE DES PHOTOMONTAGES – MATERIALIZATION DES MESURES** **36**

 X. 1. *Photomontage n°1 – Matérialisation de la haie depuis la sortie du centre hospitalier* 36

 X. 2. *Photomontage n°3 – Matérialisation de la haie depuis le chemin de Bressac*..... 37

XI. **RECAPITULATIF DES IMPACTS VISUELS DU PROJET**..... **38**

 XI. 1. 1. *Sensibilités et impacts visuels depuis l’AEI* 38

 XI. 1. 2. *Sensibilités et impacts visuels depuis l’AEI* 38

XII. **CONCLUSION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE** **39**

I. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Nous pouvons rappeler quelques extraits du Guide de l'étude d'impact des parcs photovoltaïques au sol.

Les « aires d'étude ne se limitent pas à la stricte emprise des terrains sur lesquels les panneaux seront installés, puisque les effets fonctionnels peuvent s'étendre bien au-delà... L'échelle de l'aire d'étude à considérer est celle de l'unité ou des unités paysagères... L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur vision est celle d'un motif en gris. L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche (rayon de 0 à 700 m), une zone intermédiaire (rayon de 700 m à 3 km) et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Les aires d'étude sont donc définies de façon théorique en fonction d'un rayon d'éloignement vis-à-vis de l'emprise maîtrisée du projet.

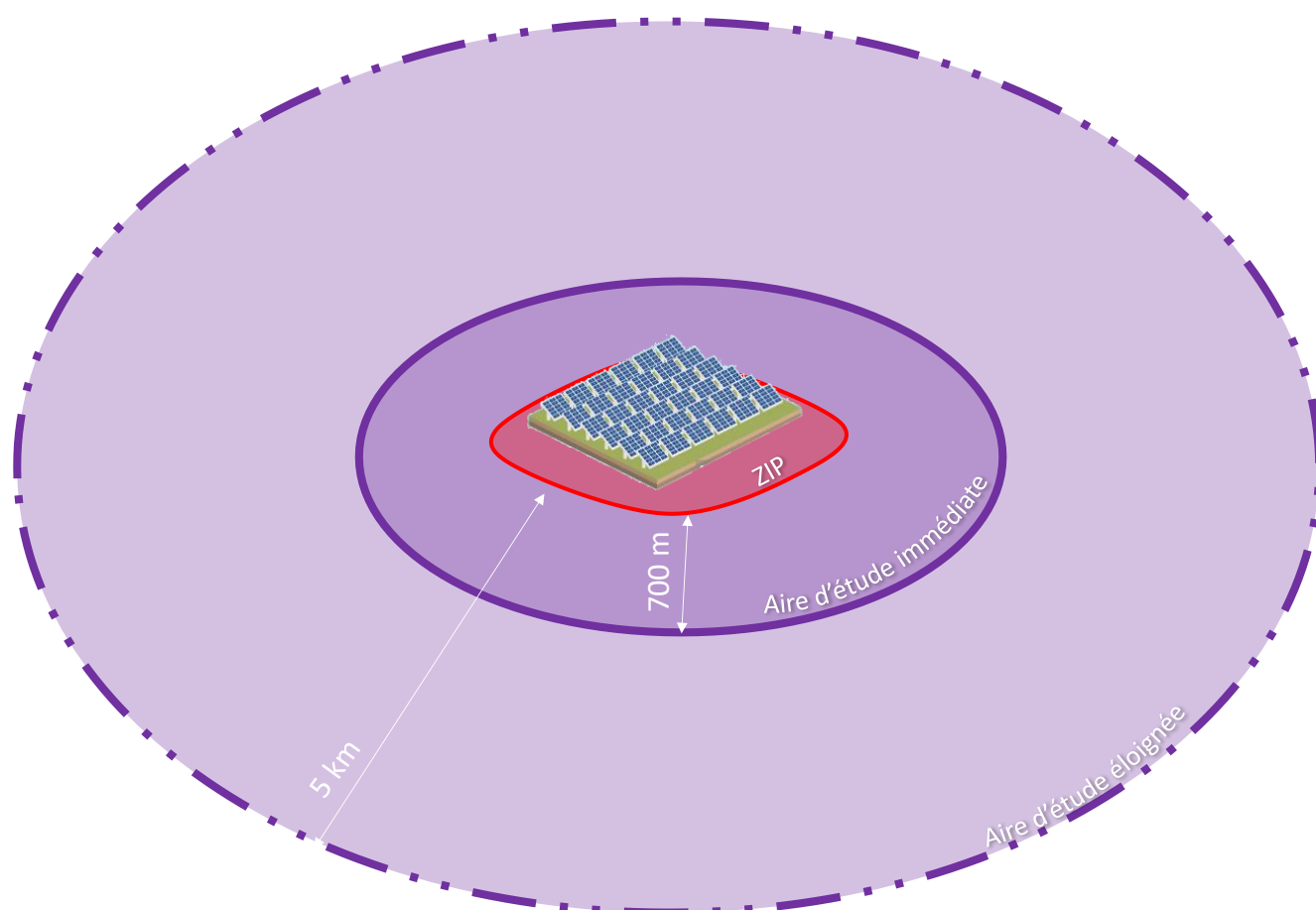


Figure 1 : Organisation des aires d'étude autour du site d'étude
(Source : NCA Environnement)

I. 1. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base d'un rayon de 5 km depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens. **Dans le cadre de l'étude au cas par cas, cette aire d'étude est abordée principalement via les recherches bibliographiques.**

I. 1. 2. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de la ZIP. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement au plus proches, ainsi que sur les éléments touristiques et patrimoniaux, de la zone de projet. C'est au sein de cette aire d'étude que les sensibilités les plus importantes sont généralement repérées. **Cette analyse au cas par cas se focalise donc principalement sur ce périmètre.**

I. 1. 3. L'aire d'étude du site de projet (zone d'implantation potentielle)

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet d'ombrières agrivoltaïques et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

Le cas par cas vise à mettre en évidence les sensibilités et incidences les plus notables autour de la ZIP. Il est particulièrement centrée autour de l'AEI, mais traite également avec attention les potentielles sensibilités et impacts sur le patrimoine protégé recouvrant le territoire d'étude.

II. L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II. 1. Le contexte administratif et géographique

- La zone d'implantation potentielle est intégralement comprise sur la commune de Portes-Lès-Valence, et est limitrophe à celle de Montéler. Le tout s'inscrit au sein du département de la Drôme, mais l'aire d'étude éloignée déborde également dans celui de l'Ardèche.
- Le territoire d'étude présente un emplacement particulier, en étant localisé au sein de la vallée du Rhône, et ceinturé par les Monts d'Ardèche à l'ouest, et la chaîne des montagnes du Vercors à l'est. Bien que ces moyennes montagnes n'interviennent que très peu au sein des aires d'étude, elles rehaussent bien souvent l'arrière-plan des paysages rencontrés, rappelant ainsi leur proximité constante.
- Valence, préfecture de la Drôme, intervient également dans le nord de l'aire d'étude éloignée. Bien que son centre urbain soit partiellement compris au sein du territoire, son cœur historique en est exclu. Par son éloignement et la densité de son bâti, aucun lien visuel entre la ZIP et la ville de Valence n'est à déclarer, la rendant insensible à la réalisation du projet.
- 10 communes sont comprises dans les aires d'étude du projet, réparties entre la Drôme et l'Ardèche : Beauvallon, Montéler, Etoile-sur-Rhône, Montmeyran, Montvendre, Malissard, Valence, Guilhaud-Granges, Soyons et Charmes-sur-Rhône.
- La ZIP est éloignée des axes autoroutiers, des principales routes départementales et des voies ferrées. Les routes départementales les plus proches, la D 111 en limite ouest de l'AEI et la D 261 en limite est, n'entretiennent pas de lien visuel avec les parcelles d'étude. En revanche, l'ouverture des paysages au sein de l'AEI induit des perceptions de la ZIP depuis certains des axes routiers la desservant.

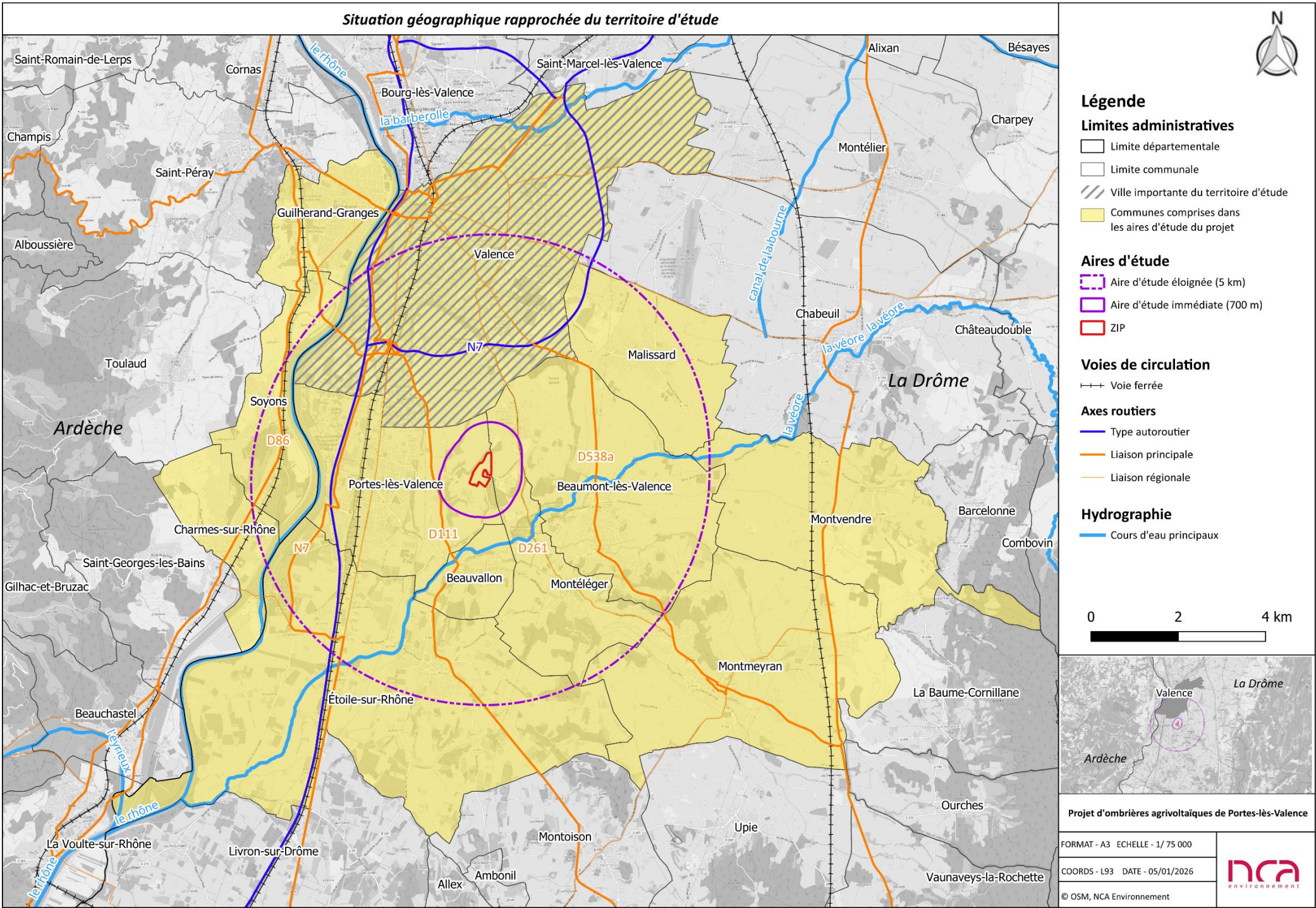


Figure 2 : Situation géographique rapprochée de la ZIP

Les aires d'étude du projet, définies au maximum à 5 km de la ZIP de Portes-lès-Valence, sont trop éloignées du centre historique de la préfecture de Valence pour que ce dernier soit concerné par la réalisation du projet. Concernant les voies de circulation, aucune située en dehors de l'AEI ne permet une perception de la ZIP. Cependant, il va être démontré que les caractéristiques topographiques du territoire d'étude peuvent ponctuellement permettre une fine perception de la ZIP dans le grand paysage.

II. 2. Le contexte patrimonial

Le territoire d'étude englobe une fine portion du SPR de Valence, ainsi que 11 monuments historiques.

II. 2. 1. Le SPR

« Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » *Source : culture.gouv.fr.*

Le **SPR de Valence** intervient succinctement au nord des aires d'étude, à 4,8 km de la ZIP, sans lien visuel avec cette dernière et en étant donc insensible à la réalisation du projet.

II. 2. 2. Les monuments historiques

Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. Les monuments historiques référencés sont :

- La **Villa des Cigales et Villa Margot** à Valence, inscrit, à 4,9 km de la ZIP ;
- Le **Domaine de Valensolles** à Valence, inscrit, à 4,6 km de la ZIP ;
- La **Grotte de Néron** à Soyons, classée, à 4,6 km de la ZIP ;
- La **Tour penchée** à Soyons, inscrite, à 4,6 km de la ZIP ;
- L'**ancienne porte fortifiée** à Etoile-sur-Rhône, inscrite, à 4,2 km de la ZIP ;
- L'**Eglise** à Etoile-sur-Rhône, classée, à 4,2 km de la ZIP ;
- Le **domaine de Murat Fontlozier** à Valence, inscrit, à 3,3 km de la ZIP ;
- L'**Eglise temple** à Beaumont-lès-Valence, inscrite, à 3,0 km de la ZIP ;
- La **porte fortifiée** à Beaumont-lès-Valence, inscrite, à 2,9 km de la ZIP ;
- Le **Pont sur la Véore** à Beaumont-lès-Valence, inscrit, à 1,8 km de la ZIP ;
- La **Chapelle Saint-Gervais et site antique** à Beauvallon, inscrite, à 1,6 km de la ZIP.

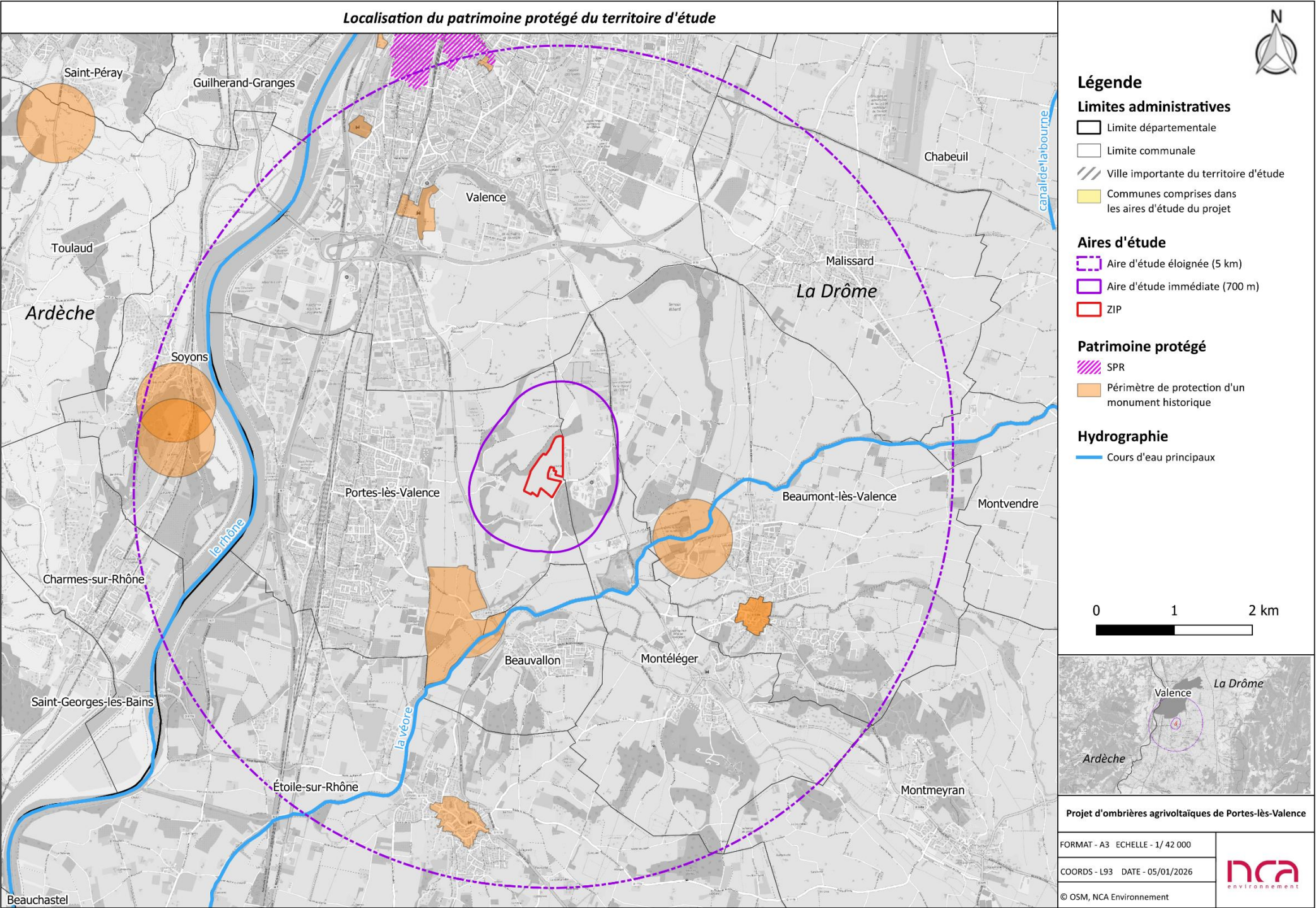


Figure 3 : Localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

Par leur éloignement et la composition de leur environnement, la majorité des éléments du patrimoine protégé est insensible à la réalisation du projet d'ombrières agrivoltaïques. Les seuls présentant des liens visuels lointains avec la parcelle d'étude sont la Tour penchée et la Grotte de Néron, tous deux monuments historiques localisés sur les hauteurs de Soyons. Cependant, l'identification de la ZIP à l'œil nu au sein du paysage ouvert est difficile et peu significative, n'entraînant pas l'attribution d'une sensibilité notable. Il est considéré que la patrimonialité de ces lieux ne sera pas influencée par la réalisation du projet.

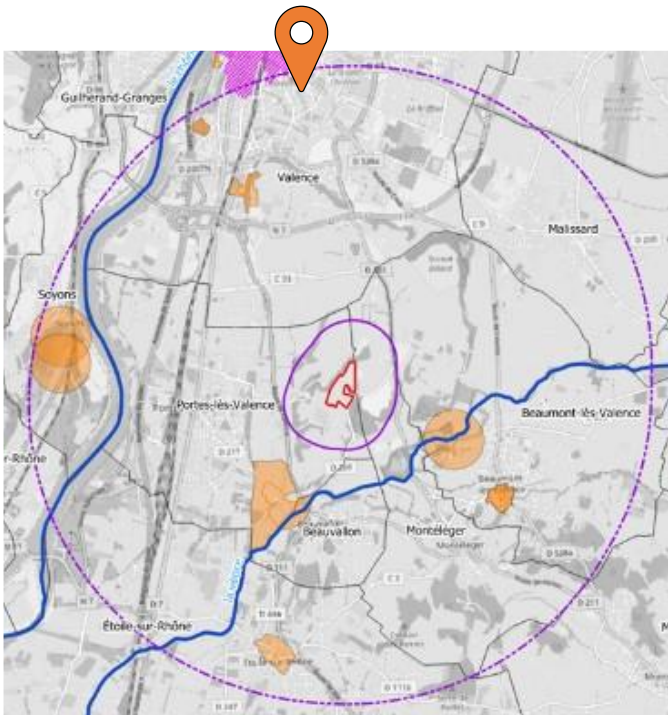
Le SPR de Valence



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,8 km	Bâti	Non	Non	Nulle

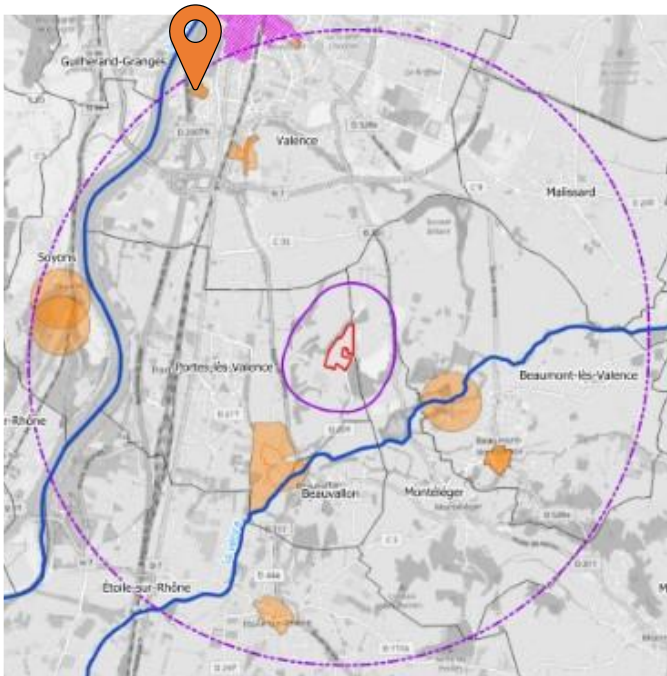
L'extrémité du SPR de Valence intervient en limite nord de l'AEE. La densité de son bâti ainsi que son éloignement de la ZIP le rendent insensible à la réalisation du projet.

La Villa des Cigales et la Villa Margot, monument historique à Valence



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,9 km	Bâti	Non	Non	Nulle

Le Domaine de Valensolles, monument historique à Valence



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,6 km	Bâti	Non	Non	Nulle

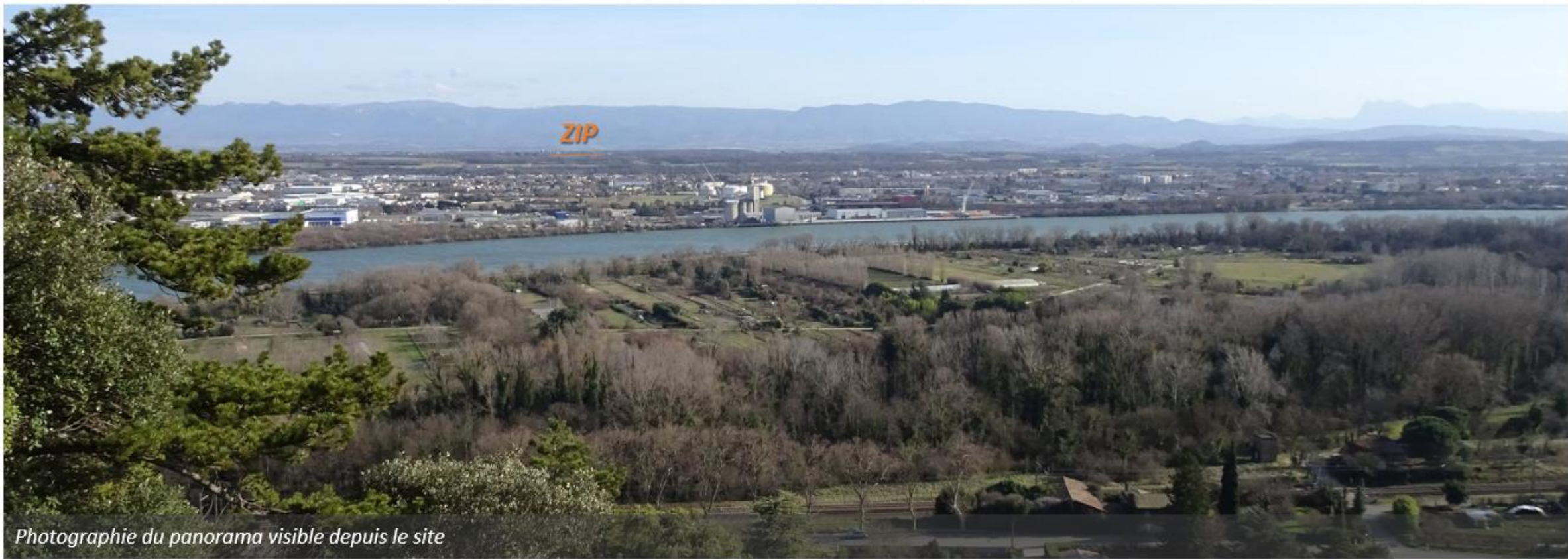
La Grotte de Néron, monument historique à Soyons



Photographie du site



Photographie zoomée du paysage en direction de la ZIP, depuis le site

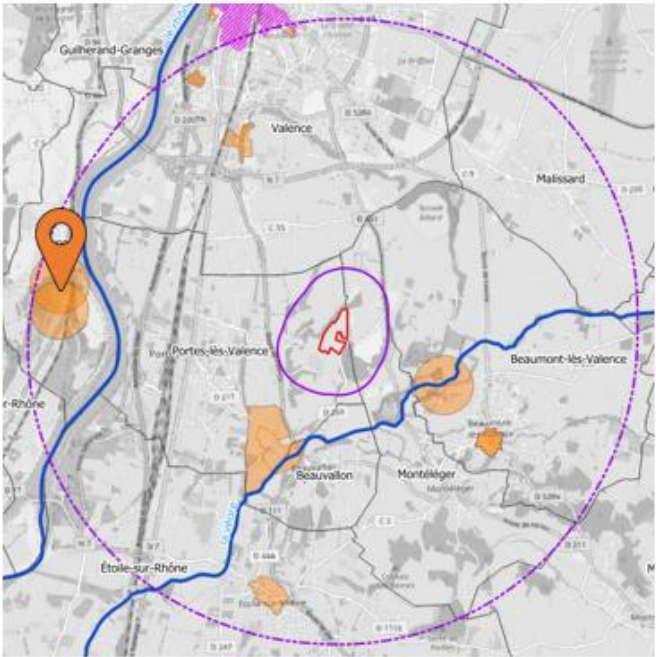


Photographie du panorama visible depuis le site

La Grotte de Néron s’implante sur le vallon de Soyons déclinant en direction de la ZIP, et son entrée s’ouvre sur le panorama de la vaste vallée du Rhône. Ce dernier est qualifié par un premier plan plutôt végétalisé et rural, la large veine hydrographique du Rhône ainsi que par la bande industrielle l’accompagnant. Son arrière-plan est rehaussé par le Vercors, la ZIP se trouvant peu avant sa rencontre. Cependant, les parcelles du projet sont difficilement identifiables à l’œil nu au vu de la distance, et leur faible emprise dans ce panorama ouvert les rend insignifiantes à l’échelle du grand paysage. De plus, la lecture de ce panorama est initialement guidée par des sites industriels de grande ampleur, s’implantant sur les rives du Rhône. Il est donc considéré que la réalisation du projet sera très peu remarquable à une telle distance, ce qui ne portera pas atteinte à la patrimonialité de la Grotte et à la qualité paysagère initiale de ce panorama.

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,6 km	-	Non	Oui	Négligeable

La Tour penchée, monument historique à Soyons



Photographie du site



Photographie zoomée du paysage en direction de la ZIP, depuis le site



Photographie du panorama visible depuis le site

La Tour penchée, accessible après 20 minutes de randonnée pédestre, s’implante sur les hauteurs de Soyons en dominant la vallée du Rhône. Le panorama alors offert est similaire à celui précédemment décrit. La ZIP s’implante donc dans ce large paysage, en occupant une place insignifiante. Pour les mêmes raisons qu’évoquées e n page précédente, il est donc considéré que la réalisation du projet sera très peu remarquable à une telle distance, ce qui ne portera pas atteinte à la patrimonialité de la Tour penchée et à la qualité paysagère initiale de ce panorama.

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,6 km	-	Non	Oui	Négligeable

L'ancienne porte fortifiée, monument historique à Etoile-sur-Rhône



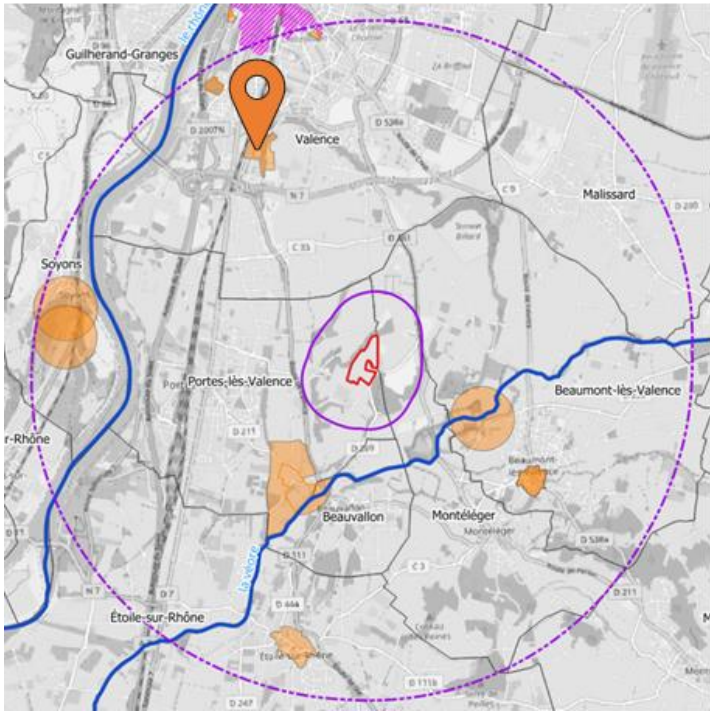
Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,2 km	Relief, bâti	Non	Non	Nulle

L'Eglise, monument historique à Etoile-sur-Rhône



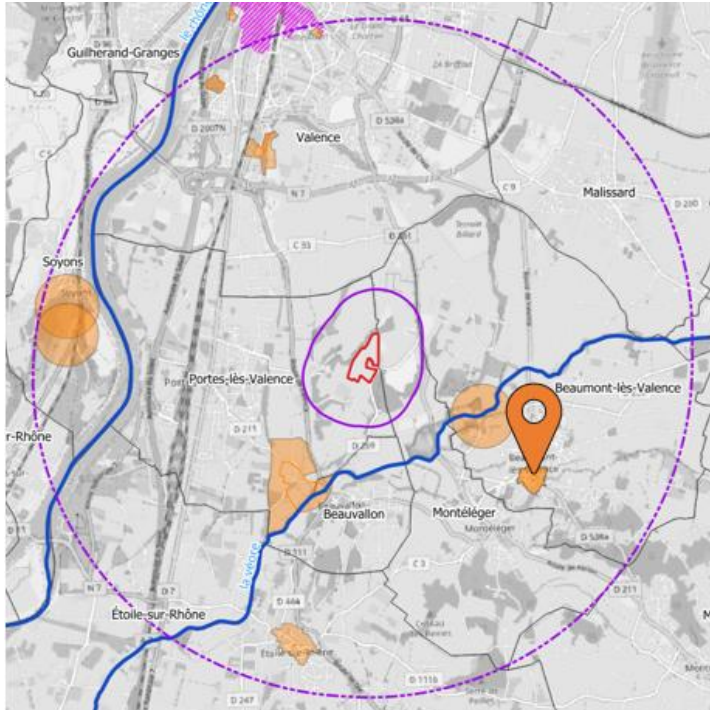
Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,2 km	Relief, bâti	Non	Non	Nulle

Le Domaine de Murat Fontlozier, monument historique à Valence



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
3,3 km	Relief, végétation	Non	Non	Nulle

L'Eglise temple, monument historique à Beaumont-lès-Valence



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
3,0 km	Relief, bâti	Non	Non	Nulle

La porte fortifiée, monument historique à Beaumont-Lès-Valence



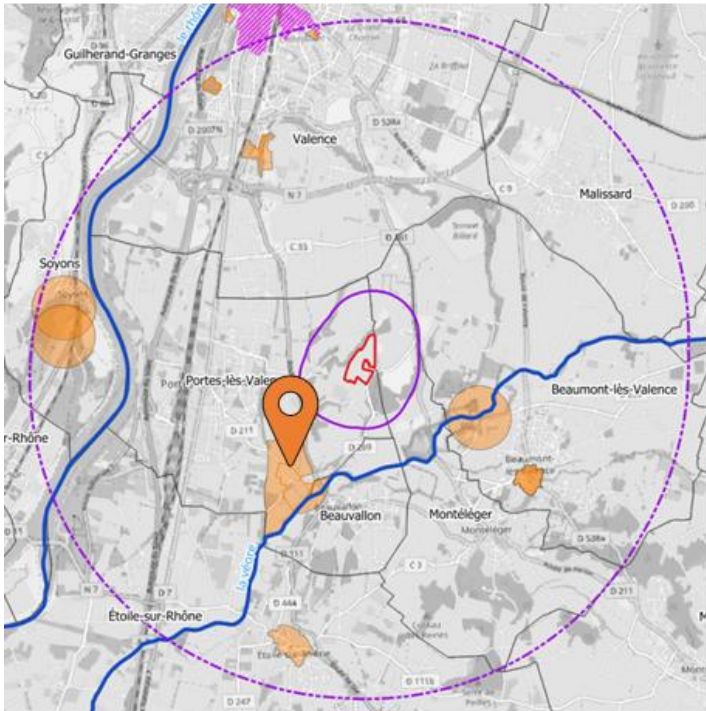
Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
2,9 km	Relief, végétation	Non	Non	Nulle

Le Pont sur la Véore, monument historique à Beaumont-lès-Valence



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
1,8 km	Végétation	Non	Non	Nulle

La Chapelle Saint-Gervais et le site antique, monument historique à Beauvallon



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
1,6 km	Relief, végétation	Non	Non	Nulle

La majorité des éléments du patrimoine protégé est visuellement isolé de la ZIP, et donc insensible à la réalisation du projet. Seuls deux d’entre eux, la Tour penchée et la Grotte de Néron localisés sur les hauteurs de Soyons, s’ouvrent sur un panorama incluant la ZIP sur l’arrière-plan. Cependant, celle-ci est trop éloignée et trop peu significative dans ce paysage ouvert pour représenter une sensibilité remarquable. Pour ces raisons, le niveau de sensibilité attribué à ces deux monuments historiques est « négligeable ».

II. 3. Le contexte topographique

- La topographie générale du territoire d'étude est comprise entre environ 100 m et 300 m d'altitude. Cependant, les variations d'altitude semblent bien plus importantes à la découverte des aires d'étude, les paysages incluant constamment les Monts d'Ardèche ou le Vercors sur les arrière-plans. Au sein du territoire d'étude, la répartition des couleurs et leur uniformité indiquent un relief relativement uniforme, où les courbes s'étirent entre les deux cours d'eau principaux référencés : le Rhône et la Véore.
- Les points d'altitude les plus bas sont positionnés de part et d'autre des cours d'eau, qui provoquent les principales déclinaisons du territoire d'étude. Ce relief accessible a d'ailleurs participé à la forte industrialisation des rives du Rhône, qui conditionne bien souvent l'ouverture des paysages rencontrés.
- Les deux tiers est du territoire d'étude sont qualifiés par des altitudes légèrement plus élevées mais uniformes, en marquant le prolongement de la vallée du Rhône. Le léger dégradé de couleur indique que cette plaine est parfois sillonnée de douces courbes, apportant du mouvement aux paysages rencontrés. Cependant, la prise de hauteur est trop faible pour ouvrir les paysages en direction de la ZIP.
- Enfin, quelques touches d'orange ponctuent l'extrémité ouest de l'AEE, au niveau de la commune de Soyons. Elles traduisent l'amorce des Monts d'Ardèche, sur lesquels se positionnent la Tour penchée et la Grotte de Néron, monuments historiques qui s'ouvrent en direction de la ZIP. Les seules possibles perceptions des parcelles du projet à l'échelle du grand paysage sont localisées sur ces dévers, qui incluent également des quartiers résidentiels. Cependant, au même titre que les panoramas précédemment illustrés, il est considéré que l'identification de la ZIP reste très difficile à l'œil nu, ne rendant pas ces lieux de vie particulièrement sensibles à la réalisation du projet.

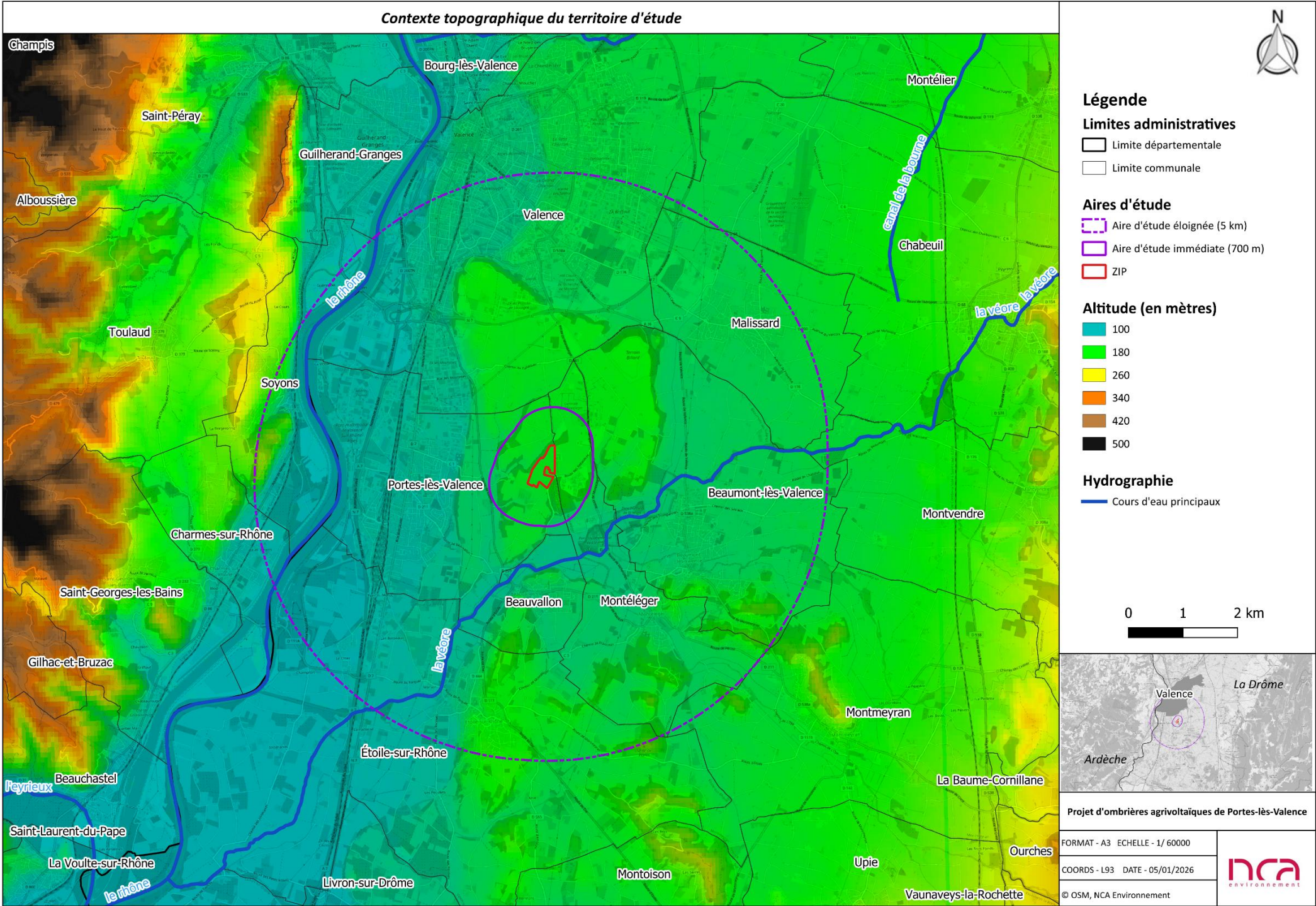


Figure 4 : Relief du territoire d'étude

Concrètement, ce relief est essentiellement favorable à une perception de la ZIP depuis ses abords directs, au sein de l'AEI. Comme précédemment démontré, des perceptions des parcelles du projet sont possibles depuis l'extrémité ouest de l'AEE, sur les hauteurs de la ville de Soyons. Autrement, la topographie ne permet pas d'autres appréciations de la ZIP à l'échelle de l'AEE, rendant cette dernière très peu sensible à la réalisation du projet.

II. 4. Le contexte paysager

Trois unités paysagères qualifient le territoire d'étude :

- La **Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors** caractérise la majorité des paysages rencontrés, en s'ouvrant également sur les unités paysagères extérieures représentant les chaînes montagneuses. C'est ici que prend place la ZIP. Les paysages sont principalement qualifiés par des courbes étirées, ponctuellement inclinées à l'approche des ruisseaux secondaires. Ils se partagent entre terres cultivées, boisements et haies champêtres, le tout se mêlant régulièrement aux bourgs dont l'ampleur est influencée par la proximité de Valence. L'ouverture des champs visuels est ainsi conditionnée par la proximité des autres éléments de paysage. Les bandes boisées étant régulièrement rencontrées, l'appréciation de la ZIP au sein de cette unité paysagère à l'échelle de l'AEE n'est pas permise.
- L'**Agglomération de Valence** inclut la préfecture du même nom, ainsi que les zones d'activité qui s'inscrivent dans son prolongement. Elle suit essentiellement le Rhône en industrialisant fortement ses rives, et en rappelant l'influence urbaine de Valence. Sa traversée propose des paysages globalement fermés par la proximité du bâti, bien que l'arrière-plan continue d'être agrémenté par les moyennes montagnes extérieures.
- Le **Talus Rhodanien**, intervient succinctement à l'ouest de l'AEE. Malgré sa faible intervention au sein du territoire d'étude, c'est à cet endroit précis que s'implantent les monuments historiques de la Tour penchée et de la Grotte de Néron, qui s'ouvrent sur la plaine de Valence. Les paysages que cette unité propose contrastent avec les deux autres ensembles évoqués, puisque l'observateur prend soudainement de la hauteur en révélant la diversité de son environnement. C'est d'ailleurs depuis cette unité paysagère que les seules perceptions de la ZIP sont possibles.

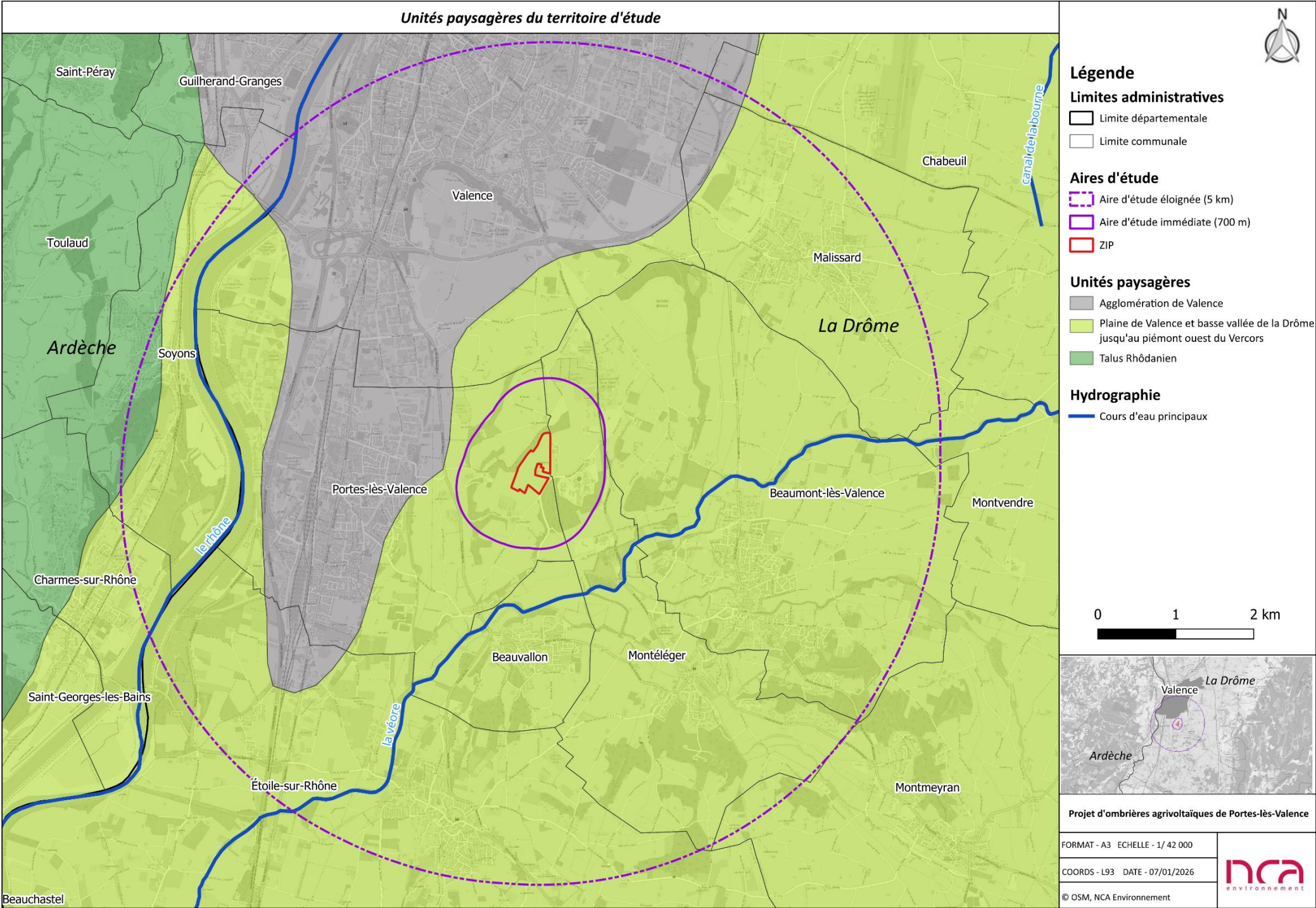


Figure 5 : Unités paysagères du territoire d'étude

En lien avec le contexte topographique précédemment présenté, la ZIP s'inscrit au sein de l'unité paysagère de la Plaine de Valence aux courbes étirées, la dissimulant efficacement au sein de la majorité des paysages rencontrés dans l'AEE. L'Agglomération de Valence anthropise et industrialise fortement bon nombre de champs visuels, pouvant conforter l'implantation d'un projet agrivoltaïque dans ses environs. Finalement, les seules possibles perceptions de la ZIP le sont depuis l'unité paysagère du Talus Rhodanien, sans pour autant que ces visions puissent influencer la qualité des paysages initialement proposés.

II. 5. L'occupation des sols

- Les deux tiers est du territoire d'étude, correspondant à la plaine de Valence, sont principalement dédiés à l'agriculture, avec une prévalence de **terres arables**. La rencontre de ces espaces permet au regard de l'observateur de glisser sur le lointain, jusqu'à la rencontre du prochain massif boisé. Pour autant, la prédominance de cette occupation des sols n'accentue pas les chances de percevoir la ZIP depuis l'AEE.
- Les **tissus urbains** et **zones industrielles** sont également représentatifs de l'occupation des sols de ce territoire d'étude, s'alignant essentiellement dans la continuité de Valence. Elles tirent profit de la proximité du Rhône, de la voie ferrée et d'axes routiers majeurs, facilitant leur desserte et le transit des marchandises. La proportion importante d'industries artificialise grandement les paysages rencontrés, en faisant partie intégrante de l'identité paysagère de la plaine de Valence. De nombreuses villes secondaires s'inscrivent également dans la campagne, rythmant la découverte de l'observateur en lui rappelant constamment la proximité de Valence.
- Des **massifs boisés** parsèment le territoire d'étude. Plusieurs fines forêts cadrent la ZIP, justifiant sa faible visibilité depuis l'extérieur. Aussi, des éléments arborés tels que des haies et des bosquets sont présents à travers toutes les zones étudiées.
- Les **infrastructures d'énergie renouvelable** sont régulièrement rencontrées dans le paysage, essentiellement sous l'image de toitures industrielles photovoltaïques. Quelques parcs solaires et éoliennes sont également rencontrés, leur fonction énergétique s'intégrant correctement dans ce paysage qui se veut initialement productif.

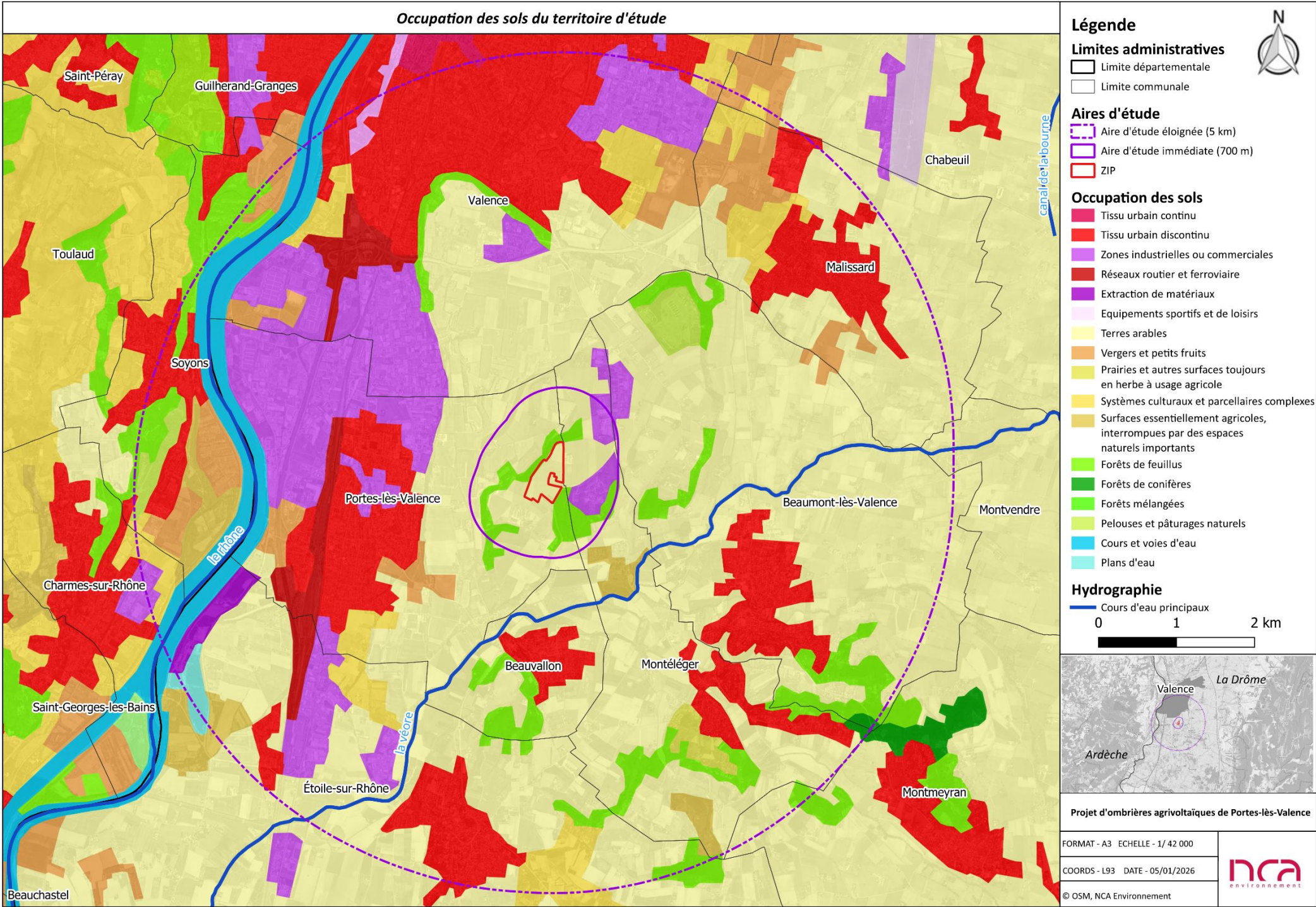


Figure 6 : Occupation des sols du territoire d'étude

Le territoire d'étude propose des paysages mêlant ruralité, urbanisation, industrialisation et sites naturels. Ces derniers, bien qu'exclus des aires d'étude, trouvent constamment leur place dans les paysages en reflétant l'image des moyennes montagnes. Les paysages sont ainsi majoritairement anthropiques, et reflètent les nombreux usages des aires d'étude. Les abords de la ZIP traduisent également ce constat, puisqu'étant qualifiés par des terres cultivées et des zones industrielles.

II. 6. Aperçu photographique de l'AEE



Photographie de la Véore.



Photographie des Monts d'Ardèche précédés par une zone industrielle



Photographie de la vallée du Rhône et de la plaine de Valence



Photographie d'une plaine cultivée



Photographie de terres arables interrompues par des massifs boisés

III. L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE ET LA ZIP

III. 1. Les spécificités de l'aire d'étude immédiate

- L'AEI présente un caractère majoritairement rural, souligné par une succession de cultures interrompues par des massifs boisés et des haies champêtres. Le tout s'inscrit sur un relief plutôt uniforme, avec quelques variations topographiques marquées à l'ouest. Ces caractéristiques permettent parfois une appréciation aisée de la ZIP, à l'écart des zones boisées.
- Conformément aux paysages du territoire d'étude, l'AEI revêt également un caractère industriel relativement marqué. Sa moitié est inclut une zone d'activité ainsi qu'un hôpital, urbanisant ainsi les environs. Aussi, plusieurs bâtiments d'exploitation agricole ponctuent ses abords, le plus remarquable d'entre eux correspondant à la coopérative Valence Céréales. Par son gabarit et son implantation dans un environnement ouvert, il attire souvent le regard de l'observateur, en précédant la ZIP.
- Un parc photovoltaïque en activité s'implante au nord de l'AEI, en introduisant initialement le vocabulaire paysager associé à cette technologie.
- L'habitat s'inscrit de manière plutôt isolée, les parcelles privées étant bien souvent cadrées par des haies ou des bandes boisées. De ce fait, les habitations sont difficilement remarquables au sein de l'AEI, à l'exception des Rebatières et de la Houppe qui s'inscrivent le long d'axes secondaires. Globalement, les lieux de vie sont très peu exposés à la ZIP. Seule l'habitation de Chaternay, cadrée par la ZIP, est particulièrement sensible à la réalisation du projet.
- L'axe routier le plus passant au sein de la ZIP est la RD 261, qui dessert l'hôpital et la zone d'activité en longeant partiellement la ZIP. Autrement, les routes secondaires permettent la desserte des exploitations agricoles et des lieux de vie, en s'ouvrant parfois sur la ZIP. Enfin, ce réseau est complété par des chemins de desserte empierrés, qui rejoignent les habitations les plus isolées.
- Un centre aéré s'implante également à l'ouest de l'AEI. Seules ses installations sportives, implantées à proximité des terres cultivées environnantes, s'ouvrent légèrement sur la ZIP, en présentant la composition de sa frange sud.

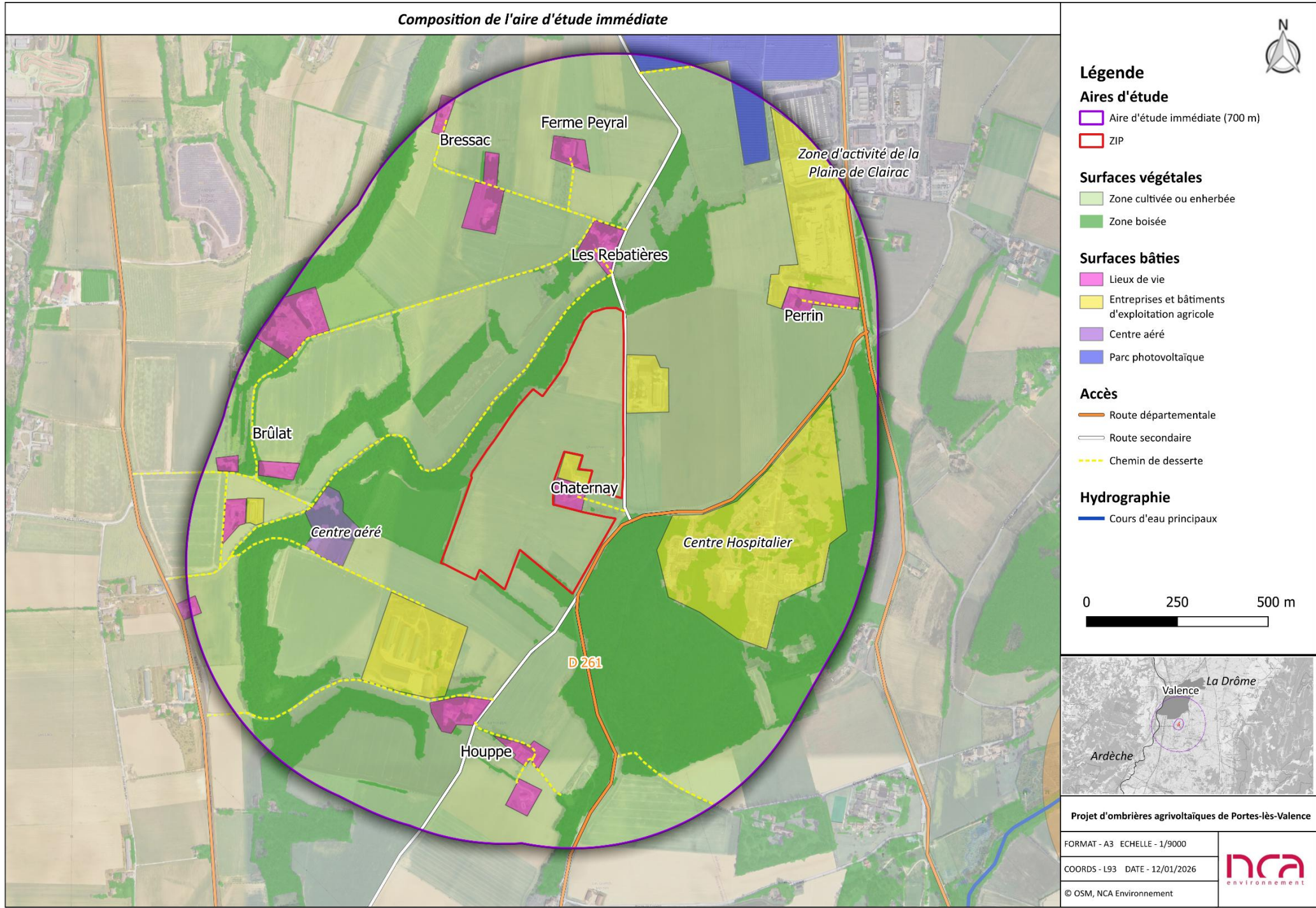


Figure 7 : Composition de l'aire d'étude immédiate

Les paysages de l'AEI se partagent entre cultures, boisements, exploitations agricoles et zones d'activité. Ces derniers conditionnent la perception de la ZIP depuis ses abords proches. Par l'ouverture de certaines de ses limites, l'identification de la ZIP est possible depuis plusieurs localités, essentiellement rattachées à des voies de circulation ou à des sites industriels ou économiques. A la marge, les abords de quelques lieux de vie s'ouvrent en direction du site d'étude, sans présenter de fortes sensibilités à la réalisation du projet.

III. 2. Aperçu photographique de l'AEI



III. 3. Les perceptions de la ZIP depuis les lieux de vie de l’AEI

1 - Depuis l’habitation de Chaternay



Distance de la ZIP	Bâtiments concernés	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
5 m	2 habitations, 1 exploitation agricole	Bonne	Oui, la ZIP cadrant le lieu-dit sur trois côtés, les maisons s’ouvrant sur les parcelles du projet	Très forte

2 – Depuis le hameau des Rebatières



Distance de la ZIP	Bâtiments concernés	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
105 m	1 habitation	Bonne	Oui, exclusivement possible à la sortie du hameau, perception fine et filtrée de la ZIP à travers le couvert arboré	Faible

3 - Depuis le hameau de Houppe



Distance de la ZIP	Bâtiments concernés	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
330 m	1 habitation	Bonne	Oui, perception fine de la frange sud de la ZIP occupant une faible proportion dans le paysage	Très faible

4 - Depuis le hameau de Perrin



Distance de la ZIP	Bâtiments concernés	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
500 m	1 habitation	Moyenne	Oui, perception fine de la frange est de la ZIP occupant une faible proportion dans le paysage	Très faible

Globalement, les lieux de vie sont peu concernés par la réalisation du projet à l'échelle de l'AEI. Le seul étant sensible à la modification de la ZIP est celui de Chaternay, qui est cadré par cette dernière. Autrement, les trois autres lieux de vie s'ouvrant sur la ZIP ne sont pas grandement exposés à la réalisation du projet, les parcelles d'étude étant très peu visibles.

III. 4. Les perceptions de la ZIP depuis les lieux de travail et de loisir

5 - Depuis la coopérative agricole



Distance de la ZIP	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
10 m	Moyenne	Oui, sur une grande partie de sa longueur, sans possible incidence sur l'activité de la coopérative agricole	Faible

6 - Depuis le parking de l'hôpital



Distance de la ZIP	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
200 m	Moyenne	Oui, sur l'arrière-plan, sans possible incidence sur l'activité de l'hôpital	Très faible

7 - Depuis la ferme de Houppe



Distance de la ZIP	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
130 m	Bonne	Impossibilité de se rendre sur la ferme à cause de son caractère privé, mais la photographie ci-dessus atteste du possible lien visuel entre l’exploitation et la ZIP, sans incidence sur l’activité agricole	Faible

8 - Depuis le centre aéré



Distance de la ZIP	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
240 m	Bonne	Perception de la ZIP exclusivement possible depuis une butte difficilement praticable, la majorité de l’aire de loisir étant visuellement isolée de l’extérieur	Très faible

Quelques entreprises s’ouvrent sur la ZIP, en présentant sa composition plus ou moins nettement suivant leur proximité. Dans tous les cas, ces installations participent elles-mêmes à l’industrialisation des paysages de l’AEI, et la réalisation du projet agrivoltaïque ne porterait pas atteinte à leur activité, ne les rendant pas sensibles à la réalisation du projet. Aussi, la ZIP peut être perçue depuis une butte artificielle implantée au centre aéré, sans que cette perception n’ait d’incidence sur la qualité du service proposé.

III. 1. Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation

9 - Depuis la RD 261



Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
5 m	Importante	Moyenne	Oui, sur toute la longueur (300 m) de sa portion sud-ouest, perception accentuée par la proximité de la route et l'ouverture des limites de la ZIP	Forte

10 - Depuis le chemin de Bressac



Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
5 m	Faible	Moyenne	Oui, sur toute la longueur (500 m) de sa portion nord-est, perception accentuée par la proximité de la route et l'ouverture des limites de la ZIP	Modérée

11 - Depuis le chemin de la Houppe



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis le chemin de la Houppe

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
220 m	Faible	Bonne	Oui, mais perception exclusive de la frange sud-ouest de la ZIP	Faible

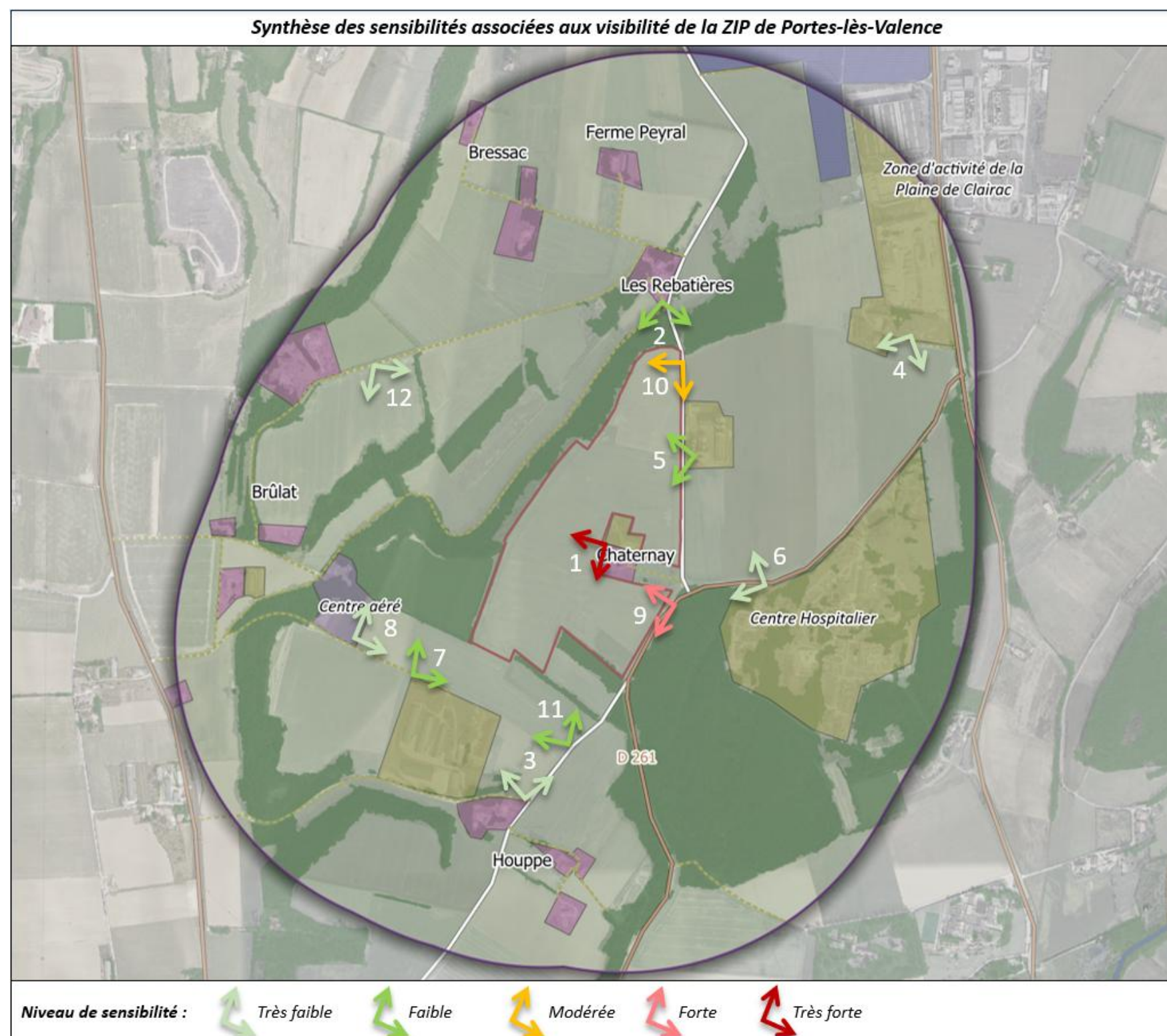
12 - Depuis une autre portion du chemin de Bressac



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la RD 269 longeant partiellement la ZIP

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
480 m	Faible	Très bonne	Oui, mais perception filtrée de la ZIP, la rendant difficilement remarquable dans ce paysage	Très faible

III. 2. Synthèse des perceptions de la ZIP depuis l'AEI et des sensibilités associées



A l'échelle de l'AEI, il existe 12 possibilités de percevoir la ZIP. Seules trois d'entre elles présentent des niveaux de sensibilités supérieurs à « faible » : il s'agit des deux routes longeant la ZIP, et de l'habitation de Chaternay implantée entre les parcelles du projet. Les autres possibles perceptions de la ZIP sont trop peu significatives pour faire l'objet d'une sensibilité remarquable.

III. 3. Visualisation de la zone d'implantation potentielle

- La ZIP, d'environ 20 hectares, s'inscrit sur une parcelle majoritairement plane. Quelques ondulations sont rencontrées sur sa frange est, sans être particulièrement représentatives de la ZIP.
- Elle se découpe en suivant trois occupations du sol principales : une friche s'établissant au nord ainsi que ponctuellement au sud, une prairie en son centre et une culture sur sa partie sud. Une zone de dépôt de matériaux s'implante également à proximité de la friche nord. Bien que permettant à la ZIP de s'intégrer naturellement dans son environnement, aucun de ces motifs n'est qualifié de sensible à la réalisation du projet.
- Aucun élément végétal volumineux n'intervient au sein de la ZIP, réduisant sa sensibilité intrinsèque à la réalisation du projet.
- Ses limites est et sud sont nettement ouvertes, augmentant les chances de rencontrer la ZIP dans les paysages visibles depuis ces mêmes directions.



1 - Photographie de la friche au nord de la ZIP



2 - Photographie de la prairie, ondulant occasionnellement



3 - Photographie de la culture caractérisant la majorité de la ZIP



4 - Photographie de la friche intervenant au sud-ouest de la ZIP

La ZIP propose diverses occupations du sol, qui ne présentent pas d'intérêt paysager particulier. Bien que certaines de ses limites soient soulignées par des bandes boisées, aucun élément végétal volumineux ne s'inscrit dans son périmètre. Elle est donc considérée comme faiblement sensible à la réalisation du projet agrivoltaïque.

IV. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER

Aire d'étude	Conclusion	Sensibilité
Aire d'étude éloignée	L'aire d'étude éloignée est essentiellement qualifiée par la vallée du Rhône et la plaine de Valence, qui s'appuient sur des courbes relativement étirées. Malgré cela, les paysages proposés incluent bien souvent un arrière-plan montagneux, dessiné par la proximité des Monts d'Ardèche et du Vercors, bien que situés en dehors des aires d'étude. Le territoire est également fortement industrialisé, effet provoqué par la proximité de Valence et du Rhône, voie fluviale majeure. Ainsi, il existe très peu d'opportunités de profiter de vues ouvertes en direction de la ZIP, permettant de rencontrer cette dernière dans le grand paysage. Cependant, la visite de la Tour penchée et de la Grotte de Néron, monuments historiques de Soyons, a révélé que les édifices bénéficiaient d'un panorama orienté en direction de la ZIP, qui se dessine finement sur l'arrière-plan. La distance séparant l'observateur de la ZIP ainsi que la proportion insignifiante de celle-ci dans le grand paysage ne permet pas d'attribuer de sensibilités notables à ces édifices. La sensibilité globale associée à l'AEE est ainsi qualifiée de négligeable.	Négligeable
Aire d'étude immédiate	L'aire d'étude immédiate se partage entre zones cultivées, boisements et industries. Très peu d'habitations sont exposées à la réalisation du projet, la plus sensible étant celle de Chaternay, qui est cadrée par les parcelles d'étude. Un parc photovoltaïque en activité, implanté en limite nord de l'AEI, introduit le vocabulaire paysager propre à cette énergie. Au-delà des deux routes longeant la ZIP, l'une départementale et l'autre secondaire, il existe peu de possibilités de rencontrer la ZIP au sein de l'AEI de façon prégnante. La sensibilité globale associée à cette aire d'étude est qualifiée de faible, avec un niveau accru pour les trois points précédemment évoqués, qui devront être pris en compte dans la conception du projet.	Faible
ZIP	La ZIP, au relief plutôt uniforme est principalement cultivée sans présenter d'intérêt paysager particulier. Sa sensibilité paysagère interne est donc qualifiée de faible.	Faible

Malgré la faible sensibilité attribuée à la ZIP et à ses environs, des mesures paysagères peuvent être mises en place afin de maximiser l'intégration du projet dans son environnement paysager. Tout d'abord, il convient de traiter les environs directs de l'habitation de Chaternay, afin de conserver un espace de respiration dépourvu d'installations solaires. Cet aménagement peut être discuté directement avec le propriétaire des lieux. Aussi, la dissimulation de l'ouvrage pourrait être accentuée par la plantation de haies champêtres le long de ses limites ouvertes.

V. L'IMPLANTATION DU PROJET

TSE a ensuite pu réaliser le plan de masse du projet avec la participation de l'agriculteur et de l'exploitant des parcelles. L'implantation finale possède les caractéristiques suivantes :

- Le projet occupe la moitié nord de la ZIP, le sud étant dépourvu d'installation. Cet évitement permet de ne pas encadrer le lieu-dit de Chaternay par les installations, et permet également de s'éloigner de la plupart des sensibilités identifiées dans la moitié sud de l'AEI.
- La surface clôturée est essentiellement investie par des trackers photovoltaïques. Cette technologie suit la course du soleil : son inclinaison, sa hauteur et son image varient donc suivant l'avancée de la journée. Au plus haut, bien souvent en début et en fin de journée, les modules pourront donc atteindre 5 mètres de haut, alors que leur hauteur médiane se situe aux alentours des 2,6 mètres de haut.
- Les installations connexes au projet sont rassemblées sur la pointe nord de la parcelle. Elles sont ainsi éloignées des lieux de vie, et incluent les locaux techniques (poste de livraison, de transformation... ainsi que les citernes incendie. Ces installations seront essentiellement visibles depuis la route secondaire longeant la clôture est du projet. Une troisième citerne s'implante à l'ouest de la ZIP, sans être visible depuis l'extérieur.
- Deux portails permettent de se rendre au sein du projet. Ils sont situés sur sa limite sud, l'un étant accessible depuis la route secondaire.
- L'implantation du projet induit donc une perception certaine des installations depuis le chemin de Bressac. Afin d'atténuer cette visibilité, les premiers modules photovoltaïques seront situés à 30 m de la route, et il est prévu d'implanter une haie arbustive le long de la clôture.

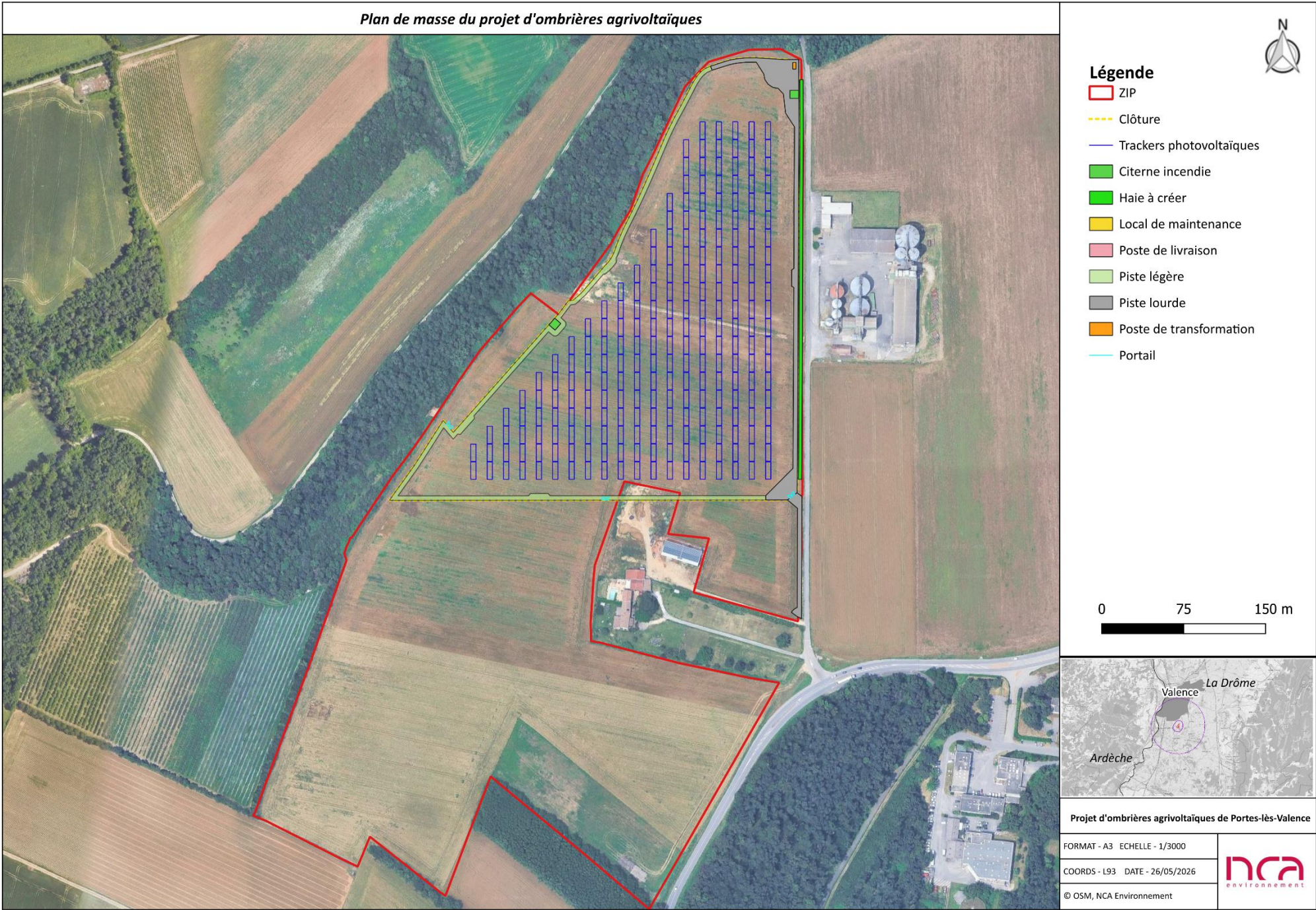


Figure 8 : Plan de masse du projet

Analyse des impacts sur le paysage :

La réduction de l'emprise du projet par rapport à celle de la ZIP est notable, permettant de proposer un ouvrage à l'échelle humaine, tout en s'éloignant de certaines des sensibilités précédemment mises en évidence. Au-delà de l'AEI, de fines perceptions de la moitié sud de la ZIP avaient été identifiées à proximité de monuments historiques, tout en étant difficilement discernables à l'œil nu. Les tables solaires s'implantant dans la moitié nord, il est confirmé que la réalisation du projet ne portera pas atteinte à ces éléments du patrimoine protégé. Les localités initialement les plus sensibles, à savoir le lieu-dit de Chaternay cernés par la ZIP ainsi que la RD 261, ont ainsi été pris en compte dans la conception du projet. Le chemin de Bressac, route secondaire longeant l'est du projet, reste exposé à la réalisation de celui-ci, en faisant également l'objet d'un traitement paysager. En effet, un recul des tables solaires est opéré, et une haie arbustive sera implantée.

VI. LES SPECIFICITES PAYSAGERES D'UN PROJET D'OMBRIERES SOLAIRES

Description générale :

- Les ombrières agrivoltaïques sont des structures mobiles de type trackers qui suivent la course du soleil, en s'adaptant aux conditions météorologiques et aux besoins agricoles. Leur position dans le paysage varie donc au cours de la journée, ce qui a une influence sur leur prégnance en entraînant une certaine dynamique dans ce nouveau paysage. Les interrangées, suffisamment larges (environ 9 m entre chaque rangée, et 15 m entre chaque pieu) pour faciliter l'exploitation des cultures, permettent d'aérer le projet en mettant davantage en évidence ses lignes directrices.
- Les projets agrivoltaïques sur grandes cultures reprennent un vocabulaire agricole similaire à l'état initial des parcelles, s'intégrant dans la continuité des terres agricoles environnantes. Leur image évoluera au fil des saisons, proposant des motifs paysagers différents suivant le type de culture choisie et leur stade de croissance. De même, l'image des structures solaires variera en fonction de la croissance des cultures, masquant une partie des installations lors de la pousse, mais dévoilant aussi davantage leur spécificité suite aux moissons.
- Le travail réalisé autour du projet sera également similaire à celui des champs cultivés environnants. Des machines agricoles interviendront donc régulièrement sur le site, en faisant écho au contexte agricole des environs.

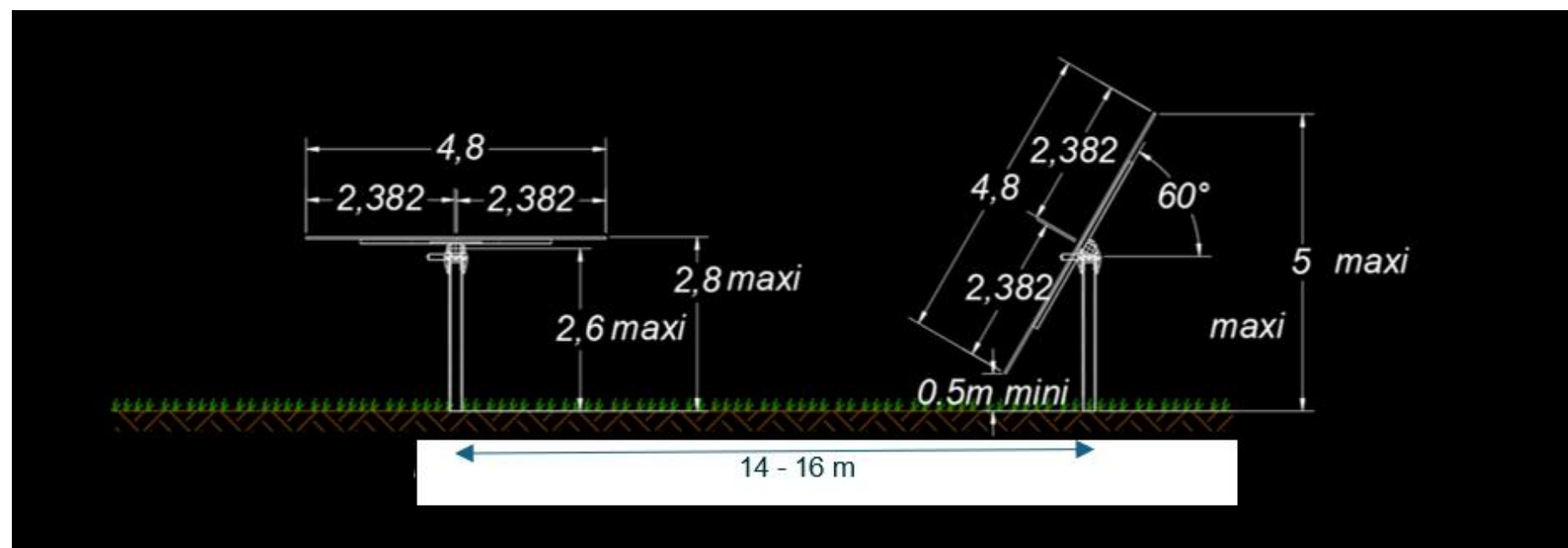


Figure 9 : Coupe des structures trackers (Source : TSE)



Figure 10 : Images de référence de projets agrivoltaïques (Source : TSE)

Analyse des impacts sur le paysage :

Les projets agrivoltaïques présentent une image différente des projets solaires classiques au sol : les rangées de panneaux sont davantage éloignées, le projet est plus aéré, et l'activité agricole permet à l'ouvrage de mieux s'intégrer dans son environnement rural. Les choix de conception, à savoir l'orientation des panneaux en suivant les lignes directrices actuelles du paysage, le recul vis-à-vis des principaux axes de circulation et l'implantation des éléments connexes, favorisent également l'intégration du projet dans cet environnement sur le plan paysager. La plantation d'un alignement d'arbres viendra conforter cette intégration.

VII. ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

VII. 1. Photomontage n°1 – la sortie du parking de du centre hospitalier

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis la sortie du parking du centre hospitalier, desservi par la RD 261. L'ouverture du paysage environnant induit une perception de l'ouvrage solaire, qui s'inscrira sur l'arrière-plan de ce paysage.
- Dans cette situation, le conducteur est en position dynamique : il est essentiellement concentré sur la route, son attention pouvant ponctuellement dévier sur l'arrière-plan initialement souligné par les monts d'Ardèche.
- Il est important de rappeler que la technologie des trackers offre des modules à la position dynamique qui suivent la course du soleil. Sur ce photomontage, afin de maximiser leur effet, il a été choisi de les représenter avec leur degré d'inclinaison maximal, en les orientant en direction de l'observateur. Sur la majorité de la journée, la hauteur des structures sera donc amoindrie.
- Depuis cette localité, la teinte sombre des trackers solaires contrastera parfois avec la clarté des cultures environnantes, selon la saison. Cependant, les structures agrivoltaïques restent dominées par les montagnes de l'Ardèche, ce qui permet de conserver le sens de lecture initial de ce paysage.
- La haie implantée le long de la clôture est de l'ouvrage viendra atténuer la prégnance des trackers solaires, permettant une meilleure intégration dans le paysage local.



Figure 11 : Localisation et présentation du photomontage n°1

Analyse des impacts sur le paysage :

Ce nouveau paysage, observé depuis une route départementale fréquentée à proximité du parking du centre hospitalier, apportera une nouvelle dimension énergétique à l'environnement traversé. Cette modification pourra attirer l'œil de l'observateur, sans pour autant modifier la lecture initiale de ce paysage. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est égal au niveau de la sensibilité initiale, à savoir très faible.

VII. 2. Photomontage n°2 – depuis le lieu-dit de Chaternay

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis l'extrémité des jardins des habitations de Chaternay. Ces lieux de vie s'ouvrent et s'orientent vers l'ouest, direction dans laquelle les structures photovoltaïques ne s'implanteront pas. Depuis leur domicile, l'ouvrage agrivoltaïque ne sera donc pas perceptible directement par les riverains.
- Cependant, l'intervention des installations agrivoltaïques dans l'environnement proche de ces riverains fera que les structures seront régulièrement perceptibles dans leur quotidien. Ce photomontage montre la perception la plus prégnante qu'ils pourraient avoir du projet, en maximisant le degré d'inclinaison des trackers solaires. Les rangées de tables interviendront donc dans cet environnement en énergétisant le paysage, sans pour autant réduire sa perspective. En effet, l'orientation des rangées ainsi que l'inter-rang important (de 14 à 16 m, et 15 m entre les pieux) permettra de conserver une certaine perspective visuelle dans le paysage. L'œil de l'observateur pourra toujours glisser jusqu'à rencontrer l'orée boisée, et les monts d'Ardèche continueront de définir la qualité de ce paysage.



Figure 12 : Localisation et présentation du photomontage n°2

Analyse des impacts sur le paysage :

La perception du projet d'ombrières agrivoltaïques sera occasionnelle depuis ces lieux de vie, puisqu'elles seront essentiellement visibles en se rapprochant de la clôture des propriétés privées. Cependant, l'intervention des structures solaires dans l'environnement de vie de ces riverains, étant donné leur possible visibilité depuis les routes desservant leur propriété, peut aussi avoir un effet sur leur quotidien. Initialement qualifié de très fortement sensible à la réalisation du projet, il est finalement retenu que le lieu-dit de Chaternay sera moyennement impacté par la réalisation du projet.

VII. 3. Photomontage n°3 – depuis le chemin de Bressac

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis le chemin de Bressac, la route la plus exposée à la réalisation du projet. Celle-ci longe l'ouvrage agrivoltaïque sur plusieurs centaines de mètres, en desservant également la coopérative agricole. Le paysage initialement traversé est rural et ponctuellement anthropisé, en s'ouvrant sur les monts d'Ardèche implantés sur l'arrière-plan.
- Suite à la réalisation du projet, le paysage traversé par cette route peu fréquentée sera ponctuellement énergétisé. Le paysage variera suivant le degré d'inclinaison des modules, qui pourront parfois réduire la profondeur du champ visuel, ou bien permettre au regard de glisser sous les modules et découvrir davantage le paysage traversé. En continuant sa route, le champ visuel de l'observateur sera obstrué par les boisements contigus, ou rencontrera une prairie dépourvue de panneaux qui révélera les Monts d'Ardèche.
- La teinte appliquée au portail et à la clôture, vert olive, permet une bonne intégration des installations dans ce paysage. Plus loin, les locaux techniques en bardage bois sont discernables, rappelant les boisements à côté desquels ils sont positionnés.



Figure 13 : Localisation et présentation du photomontage n°3

Analyse des impacts sur le paysage :
La perception du projet d'ombrières agrivoltaïques sera continue depuis cette route secondaire peu fréquentée. Le paysage traversé sera ponctuellement énergétisé, et la profondeur des champs visuels variera suivant l'inclinaison des ombrières. Conformément au niveau de sensibilité relevé, l'impact associé à cette route secondaire est qualifié de moyen. Afin de le réduire, il est prévu de planter une haie multistrates le long de la clôture.

VIII. LES MESURES MISES EN PLACE FAVORABLES A L'INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET

Les mesures concernant le projet sont de type « évitement » et « réduction ». Ces dernières sont envisagées pour atténuer les impacts négatifs du projet et sont mises en oeuvre lorsque ceux-ci ne peuvent être totalement évités. Dans ce cas d'étude, malgré l'évitement de la moitié sud de la ZIP, le projet reste visible à quelques reprises : l'effet visuel de l'ouvrage ne peut donc pas toujours être évité, mais les mesures de réduction suivantes ont pour objectif de favoriser son intégration dans l'environnement.

Evitement de la moitié sud du site d'étude	Rassemblement des éléments techniques du projet au nord de la parcelle
Au vu des sensibilités préalablement établies, il a été choisi d'implanter le projet sur la moitié nord de la ZIP, en évitant la partie sud. Cette décision permet de s'écarter de plusieurs sensibilités relevées dans la moitié sud de l'AEI, en réduisant significativement l'emprise du projet et en le rassemblant dans son environnement. Ainsi, l'impact paysager sur le lieu de vie de Chaternay est réduit par rapport à sa sensibilité, et le projet sera occasionnellement perceptible depuis la RD 261, qui longeait initialement la zone d'étude. Aussi, l'évitement de la partie sud de la ZIP permet de réduire davantage les chances de percevoir le projet dans le grand paysage, qui étaient déjà minimisées par la distance.	L'ensemble des éléments connexes du projet, à savoir les locaux techniques ainsi que les citernes, seront rassemblés sur la pointe nord de l'ouvrage. A proximité de la lisière boisée, ils seront ainsi exclusivement remarqués depuis le parcours du chemin de Bressac, et ce sur une courte distance, sans impact significatif sur les zones résidentielles et les grands axes de circulation.
Eloignement des premières structures agrivoltaïques du chemin de Bressac	Eloignement des premières structures agrivoltaïques du lieu-dit de Chaternay
Par son implantation, le projet sera nettement visible depuis le chemin de Bressac, qui longe la clôture est de l'ouvrage. Afin d'atténuer la prégnance des tables solaires, un recul de 30 mètres est prévu entre le premier trackers et la voie circulée. Cette mesure ne suffisant pas à réduire significativement la visibilité du projet, elle sera complétée par l'implantation d'une haie arbustive.	En plus de l'évitement de la moitié sud de la ZIP, un recul supplémentaire des premières tables solaires a été effectué depuis les propriétés privées de Chaternay. En effet, les premiers modules s'implanteront à 68 mètres de l'habitation la plus proche du hameau, permettant de réduire davantage leur prégnance.
Application d'un bardage bois aux locaux techniques	Application d'une teinte « vert olive » aux locaux techniques
Certains des locaux techniques qui accompagnent l'ouvrage seront visibles depuis l'extérieur. Afin de favoriser leur intégration au sein de ce paysage rural, il est important de faire en sorte que leur aspect ne tranche pas avec le paysage dont ils font partie. Pour ces raisons, TSE a prévu de les habiller d'un bardage bois pour rappeler le contexte arboré et rural dans lequel ils se trouvent. 	La clôture viendra cadrer l'intégralité de l'ouvrage et sera donc régulièrement rencontrée dans le paysage suite à la mise en œuvre du projet. La teinte vert olive lui permettra de mieux s'intégrer dans cet environnement rural et arboré. Aussi, dans un souci de continuité, une teinte similaire sera appliquée au portail. 
Plantation d'une haie le long de la limite est de l'ouvrage	
Il a précédemment été identifié que plusieurs fenêtres de visibilité présentant des impacts étaient existantes. C'est par exemple le cas pour le chemin de Bressac, qui longe la clôture du projet en étant moyennement sensible à celui-ci. Afin d'atténuer la visibilité du projet, TSE prévoit la plantation d'une haie sur deux rangs, le long de la clôture de l'ouvrage. Ainsi, l'image des structures solaires sera atténuée par la mise en place de ce filtre visuel, qui viendra compléter la végétation alentour du site d'étude. La haie sera composée d'essences locales, arbustives et arborées, qui sont également favorables au développement de la biodiversité. Un exemple d'essences à planter est proposé ci-dessous.	

Analyse des impacts sur le paysage :

Dès la phase du design, les différents choix d'implantation ont conditionné l'impact potentiel que le projet pourrait avoir sur son environnement paysager en créant un projet aéré, d'échelle raisonnée, et en s'écartant des lieux de vie les plus sensibles. Afin de compléter ces choix de conception, il est prévu de planter une haie multistrates le long de la clôture est de l'ouvrage.

IX. COMPOSITION ET LOCALISATION DE LA HAIE

Description générale :



Localisation de la haie à planter

- La haie multistrates sera implantée sur la limite est du projet, le long du chemin de Bressac, visuellement exposé à la réalisation du projet.
- La haie sera composée d'arbustes sur ses deux tiers, et d'arbres sur le tiers restant. Les essences qui composent cet alignement seront variées, et leur aspect se rapprochera des haies champêtres existantes. Les essences choisies sont également favorables à la biodiversité locale.
- Il est prévu de planter deux linéaires et de disposer les essences en quinconce. Les travaux se feront de préférence à l'automne. L'entretien se limitera à la surveillance de la bonne santé des sujets sur la première année, ainsi qu'au retrait du bois mort sur les années suivantes. Une taille de formation sera également effectuée sur les jeunes sujets arborés, afin de garantir un équilibre entre le système racinaire et la ramure.
- Le prix estimé pour la mise en œuvre de cette mesure est de 30 €/mètre linéaire.

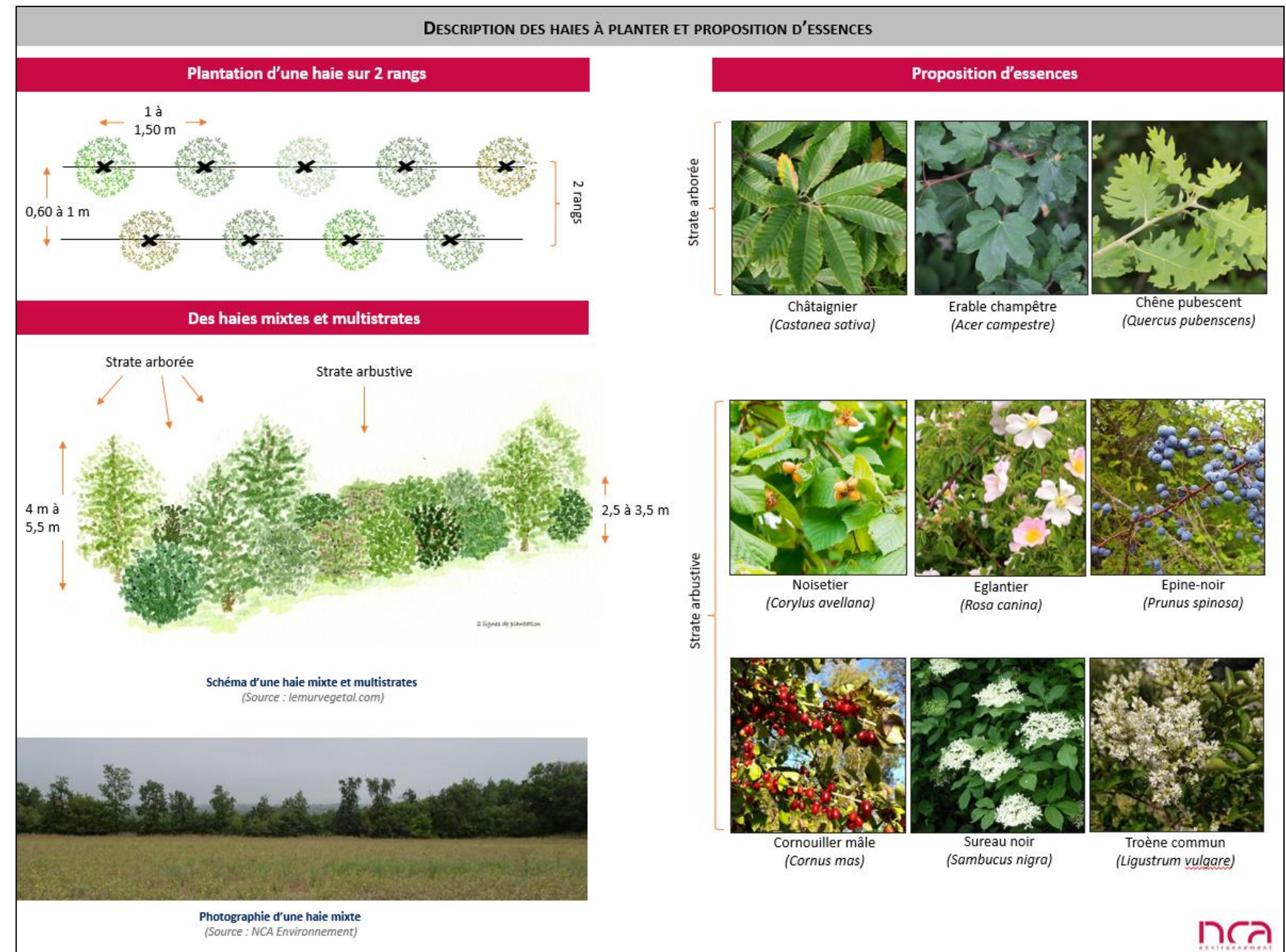


Figure 14 : Visualisation des haies multistrates et proposition d'essences

Analyse des impacts sur le paysage :

La plantation de cette haie multistrates atténuera essentiellement la perception du projet depuis le parcours du chemin de Bressac, route secondaire longeant l'ouvrage.

X. ANALYSE DES PHOTOMONTAGES – MATERIALISATION DES MESURES

X. 1. Photomontage n°1 – Matérialisation de la haie depuis la sortie du centre hospitalier

Depuis ce point de vue davantage éloigné, la haie introduira partiellement le projet d'ombrières agrivoltaïques, puisque l'un de ses côtés ne fait pas l'objet de plantations. Cependant, les essences matures permettront d'atténuer une partie du projet. L'efficacité de la filtration dépendra de l'heure de la journée, puisque la hauteur des tables photovoltaïques variera suivant leur inclinaison. Ainsi, par moment, la hauteur des essences arbustives et arborées pourra couvrir celle des panneaux. Compte tenu de la filtration partielle du projet suite à l'implantation de la haie, l'impact concernant cette situation reste considéré comme très faible.



X. 2. Photomontage n°3 – Matérialisation de la haie depuis le chemin de Bressac

L'implantation de la haie suivra la grande majorité du chemin de Bressac, bien que le photomontage montre une perception relativement ouverte à l'approche du portail. Rapidement en continuant son chemin, l'observateur longera alors la haie multistrates, qui s'élèvera entre lui et les ombrières agrivoltaïques. Le linéaire arbustif et arboré s'inscrira dans la continuité des boisements présents en arrière-plan, en atténuant la perception des installations agrivoltaïques. L'impact résiduel concernant cette situation est donc qualifié de faible.



Analyse des impacts sur le paysage :

La plantation de la haie multistrates aura essentiellement un effet sur le paysage perçu lors de l'emprunt de la route secondaire de Bressac. A ce niveau, la proximité de la haie filtrera efficacement les ombrières agrivoltaïques, qui seront alors davantage intégrées dans l'environnement.

XI. RECAPITULATIF DES IMPACTS VISUELS DU PROJET

XI. 1. 1. Sensibilités et impacts visuels depuis l’AEI

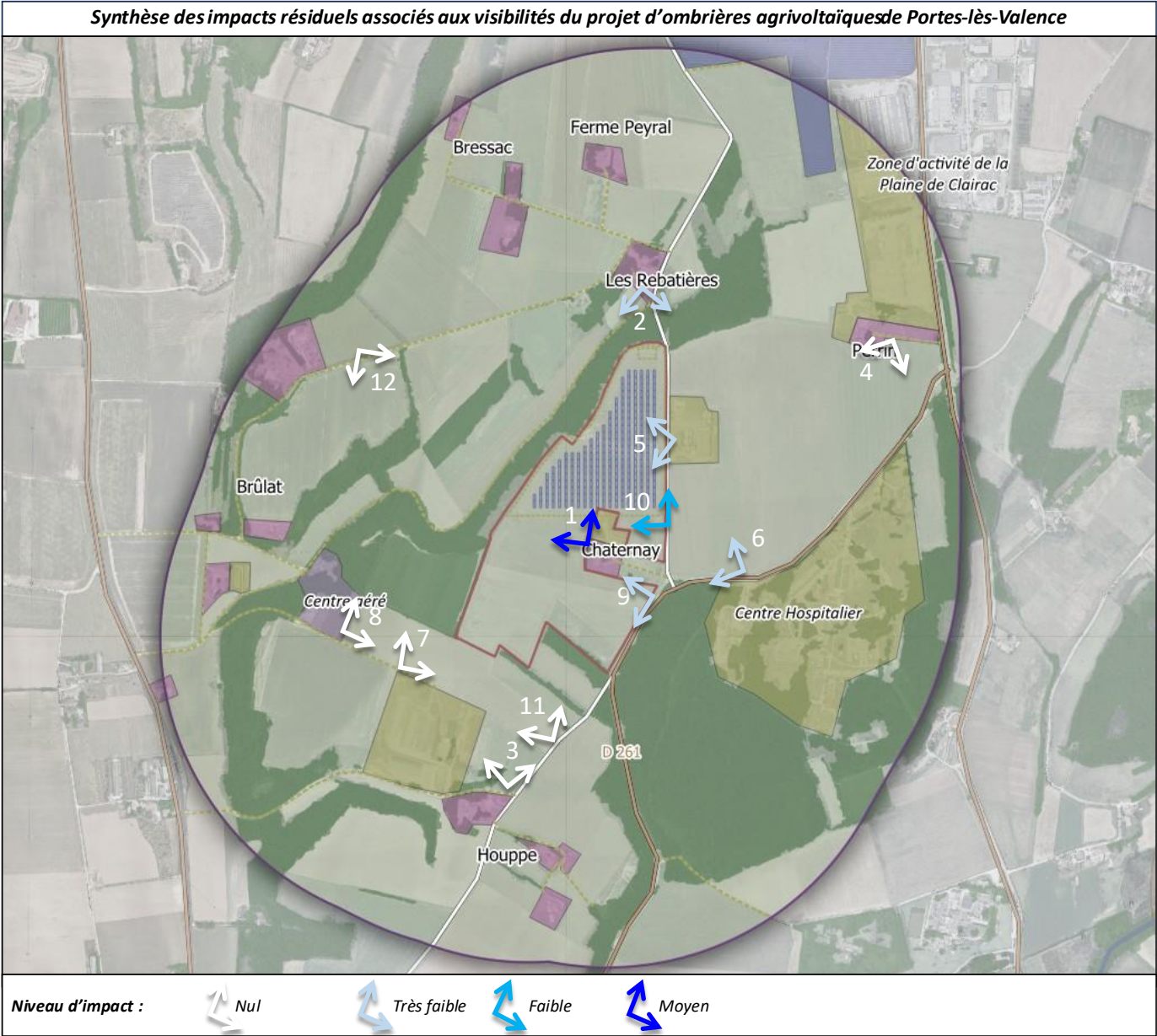
Il a été vu qu’à l’échelle de l’AEE, de fines perceptions de la moitié sud de la ZIP depuis l’extrémité est de l’aire d’étude étaient possibles. Celles relevées depuis la Grotte de Néron et la Tour penchée, monuments historiques implantés sur les hauteurs de Soyons, avaient révélées des sensibilités « négligeable » au vu de l’éloignement de la ZIP et de la difficulté à l’identifier à l’œil nu. La partie la plus visible de la ZIP, la moitié sud, est évitée par le projet, confirmant l’effet négligeable que l’ouvrage agrivoltaïque pourrait avoir sur le paysage à cette échelle.

XI. 1. 2. Sensibilités et impacts visuels depuis l’AEI

Le tableau ci-dessous récapitule l’ensemble des sensibilités révélées par la phase de diagnostic de l’AEI, ainsi que le niveau d’impact déterminé suite à la mise en œuvre de la totalité des mesures paysagères précédemment énoncées.

N°	Localité	Sensibilité	Impact résiduel
1	Depuis l’habitation de Chaternay	Très forte	Moyen
2	Depuis le hameau des Rebatières	Faible	Très faible
3	Depuis le hameau de Houppe	Très faible	Nul
4	Depuis le hameau de Perrin	Très faible	Négligeable
5	Depuis la coopérative agricole	Faible	Très faible
6	Depuis le parking de l’hôpital	Très faible	Très faible
7	Depuis la ferme de Houppe	Faible	Nul
8	Depuis le centre aéré	Très faible	Nul
9	Depuis la RD 261	Forte	Très faible
10	Depuis le chemin de Bressac	Modérée	Faible
11	Depuis le chemin de la Houppe	Faible	Nul
12	Depuis une autre portion du chemin de Bressac	Très faible	Négligeable

Synthèse des impacts du projet sur l’AEI



Analyse des impacts sur le paysage :

Initialement, la ZIP était perceptible depuis toutes les directions de l’AEI. Le projet se concentrant sur la moitié nord des parcelles d’études, de nombreuses localités ne seront finalement pas concernées par sa réalisation. Finalement, suite aux choix de conception et à la plantation de la haie, le lieu le plus concerné par l’ouvrage agrivoltaïque reste le lieu-dit de Chaternay, incluant deux habitations. Le chemin de Bressac, initialement modérément sensible à la réalisation du projet, voit son niveau d’impact réduit suite à la plantation de la haie, intégrant davantage des structures solaires dans l’environnement traversé.

XII. CONCLUSION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Aire d'étude	Rappel des sensibilités	Conclusion	Impact résiduel
Aire d'étude éloignée	Négligeable	L'étude paysagère a démontré que le grand paysage autour du projet d'ombrières agrivoltaïques se qualifie par la vallée du Rhône et la plaine de Valence, rehaussées par les Monts d'Ardèche et le Vercors, qui dessinent un arrière-plan montagneux à la plupart des champs de visibilité rencontrés. La moitié sud de la ZIP était initialement finement perceptible depuis l'extrémité est de l'AEE, à l'amorce des Monts d'Ardèche. Le projet ne s'implantera pas sur cette portion de la ZIP, confirmant son effet négligeable à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.	Négligeable
Aire d'étude immédiate	Faible	Le diagnostic paysager, basé sur l'emprise totale de la ZIP, a révélé que celle-ci était perceptible à plusieurs reprises au sein de l'AEI, et ce depuis toutes les directions. Finalement, la concentration des installations agrivoltaïques dans la moitié nord des parcelles permet de s'écarter de nombreux points de vue, réduisant les chances de rencontrer le projet au sein de l'AEI. Finalement, les localités qui seront les plus concernées par la mise en œuvre du projet sont le lieu-dit de Chaternay, et la route de Bressac. Concernant le lieu de vie, l'évitement de la moitié de la ZIP permet de réduire nettement le niveau d'impact attribué, par rapport à celui de la sensibilité. L'effet potentiellement cadrant étant évité, il est donc considéré qu'il sera moyennement impacté par l'ouvrage agrivoltaïque. La route de Bressac, qui longe le projet sur plusieurs centaines de mètres, s'ouvre initialement nettement sur la ZIP. Afin d'atténuer la perception des installations agrivoltaïques, il est prévu la plantation d'une haie multistrates le long de la clôture. À terme, cet aménagement permettra de filtrer efficacement l'ouvrage depuis cette route à la fréquentation limitée, permettant de définir un impact résiduel faible à cette localité. Finalement, sur les 12 visibilités de la ZIP initialement relevées, seule celle de Chaternay présente un niveau d'impact supérieur à « faible ». Pour ces raisons, l'impact résiduel associé à l'AEI est globalement qualifié de « très faible ».	Très faible
ZIP	Faible	La ZIP, essentiellement cultivée, ne présentait pas d'intérêt paysager majeur. L'éviction de la moitié de sa surface permet de conserver partiellement son identité paysagère initiale, permettant de confirmer qu'elle sera très faiblement impactée par la réalisation du projet.	Très faible